

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT



DJIBOUTI 2005





OMD

Les Objectifs du Millénaire

DJIBOUTI
2005

Ce deuxième rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), résultat d'un travail collectif entre les structures du Gouvernement, le Système des Nations Unies, la Société Civile et les autres partenaires au développement, est l'expression de l'engagement du Gouvernement de Djibouti et de tous les acteurs et partenaires au développement à œuvrer ensemble pour la réalisation des OMD, dont la Déclaration a été adoptée en septembre 2000 à New York.

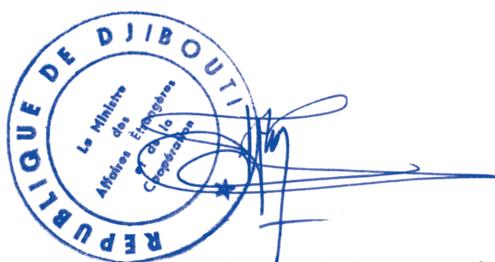
La continuité dans l'élaboration et la publication des rapports nationaux sur les OMD vise d'une part, à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement et, d'autre part, à relever et analyser les problèmes et obstacles pour identifier et évaluer les besoins et actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne seront atteints que par la poursuite des efforts dans la mise en place de stratégies intégrées de développement axées sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration du système éducatif et des

conditions d'accessibilité à l'école de tous les enfants, l'amélioration de l'environnement sanitaire de la population et une coopération internationale fructueuse et équitable.

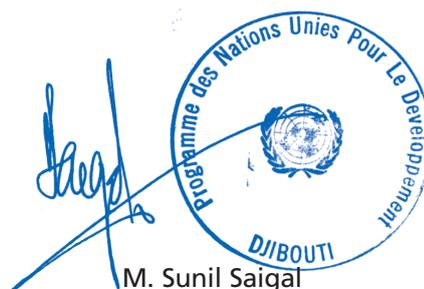
Cependant, les niveaux des progrès réalisés par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ne seront vraiment connus et appréciés que lorsque le Système Statistique National sera en mesure de répondre efficacement et durablement aux besoins d'information du processus de suivi et évaluation des programmes de développement mis en place. En effet le renforcement du Système Statistique National constitue l'un des défis majeurs à relever au plan national.

Ce rapport, à travers lequel l'accent est aussi mis sur les actions du Gouvernement et des organismes internationaux, constitue un document de plaidoyer en faveur d'un engagement fort et soutenu des partenaires au développement à soutenir les efforts du Gouvernement de la République de Djibouti dans la voie du développement socio-économique du pays.



Son Excellence M. Mahamoud Ali Yousseouf

Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération Internationale



M. Sunil Saigal

Coordonnateur Résident
des Activités Opérationnelles
du Système des Nations Unies à Djibouti



PRÉFACE	PAGE 3	SIGLE & ABRÉVIATIONS	PAGE 7
SOMMAIRE	PAGE 5	INTRODUCTION	PAGE 9
PROFIL DU PAYS			PAGE 10
OBJECTIF 1 RÉDUIRE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM	PAGE 15		
OBJECTIF 2 ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	PAGE 22		
OBJECTIF 3 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	PAGE 28		
OBJECTIF 4 RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS	PAGE 34		
OBJECTIF 5 AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE	PAGE 38		
OBJECTIF 6 COMBATTRE LE VIH/SIDA ET D'AUTRES MALADIES	PAGE 42		
OBJECTIF 7 ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	PAGE 46		
OBJECTIF 8 METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL	PAGE 52		
CONCLUSION	PAGE 59	ANNEXES	PAGE 60



ADEPF	Association Djiboutienne pour l'Équilibre et la Promotion de la Famille
ADETIP	Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
BAD	Banque Africaine de Développement
CCA	Bilan Commun de Pays
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DISED	Direction de la Statistique et des Études Démographiques
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC3	Vaccin Diphtérie, Tétanos et Coqueluche
EDAM-IS2	Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages (2002)
EDSF	Enquête Djiboutienne sur la Santé Familiale (PAPFAM)
FDED	Fond de Développement Économique de Djibouti
FMI	Fonds Monétaire International
FSD	Fond Social de Développement
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
MENESUP	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONARS	Office National pour l'Assistance aux Réfugiés et aux Sinistrés
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PMA	Pays les Moins Avancés
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PLAT	Programme de Lutte Anti Tuberculeux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le Développement (United Nations Development Group)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFD	Union Nationale des Femmes Djiboutiennes
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
VIH/SIDA	Virus d'Immuno-Déficiência Humaine / Syndrome d'Immuno-Déficiência Acquis



La Déclaration du Millénaire adoptée le 8 septembre 2000 à New York par 191 pays parmi lesquels la République de Djibouti, établit une vision d'un monde meilleur à l'horizon 2015, un monde moins pauvre où l'accès à l'école serait universel pour tous les garçons et toutes les filles, où la santé des mères et des enfants serait meilleure au point de réduire significativement les mortalités infantiles et maternelles, un monde plus solidaire se portant garant d'un environnement durable pour les générations futures.

La Déclaration du Millénaire s'articule autour de huit objectifs principaux de développement appelés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) assortis de 18 cibles chiffrées.

Les huit objectifs principaux sont :

- 1** Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2** Réaliser l'éducation primaire universelle
- 3** Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4** Réduire la mortalité infantile
- 5** Améliorer la santé maternelle
- 6** Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7** Assurer un environnement durable
- 8** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Des indicateurs appropriés, au nombre de quarante huit, ont été retenus au niveau international pour mesurer les progrès accomplis par chaque pays pour atteindre ces objectifs.

Le présent rapport national est le deuxième rapport des OMD de Djibouti, le premier ayant été fait en 2003. Il vise, à l'aide d'indicateurs pertinents, à faire l'état des progrès réalisés par la république de Djibouti dans la mise en œuvre des actions et programmes de développement par rapport aux OMD. À ce titre, il constitue un cadre de relance du débat national sur le développement.

Cependant, il convient de souligner les difficultés et les contraintes qui limitent la production d'informations et la capacité d'analyse du système statistique dont la restructuration est actuellement en cours.

Le rapport, qui suit une méthodologie et un canevas type prédéfinis sur une directive du secrétariat de l'UNDG, passe en revue la situation et la tendance des indicateurs, met l'accent sur les efforts de l'État et identifie les défis et les priorités pour le développement.

GÉOGRAPHIE

La République de Djibouti est située dans la corne de l'Afrique, entre le 12^{ème} et 13^{ème} parallèle Nord, à l'entrée sud de la Mer Rouge. Elle a une superficie de 23 200 Km² et partage ses frontières avec l'Erythrée au nord-ouest, l'Éthiopie au Sud-Ouest et la Somalie au Sud-Est. Djibouti dispose de 372 Km de côtes ainsi que d'un espace maritime d'environ 7200 Km². Placée sur l'une des voies maritimes les plus empruntées du continent, Djibouti bénéficie d'une position géostratégique incontestable. Placée sur le rift africain, la République de Djibouti a un relief contrasté, dont l'altitude varie entre moins 150 mètres en dessous du niveau de la mer et plus de 2020 mètres.

Le climat est de type tropical aride chaud et sec.

La couverture végétale du pays est faible du fait de la rareté des précipitations combinée à la pauvreté des sols. Les ressources végétales que l'on rencontre sont constituées de steppes herbeuses, de graminées où dominent les acacias.

DÉMOGRAPHIE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

La population de Djibouti est estimée à 632.000 habitants en 2000⁽¹⁾ avec un taux d'accroissement naturel de la population Djiboutienne de l'ordre de 3%. Géographiquement, la population est très inégalement répartie avec 68 % des habitants vivant dans la capitale, Djibouti-ville.

La structure de la population reste mal connue par manque de données démographiques fiables : le dernier recensement de la population remonte à 1983. Cette insuffisance de données démographiques pose actuellement un problème délicat de

dénominateur pour le calcul des indicateurs de suivi et évaluation de développement à tous les niveaux. Au delà du manque de données démographiques, c'est la faiblesse même de l'offre d'informations du système statistique qui est en cause et, le document de Diagnostic du Système Statistique National (SSN), validé en septembre 2004, de conclure que "le SSN, à l'état actuel, n'est pas en mesure de satisfaire les nouveaux besoins statistiques de suivi-évaluation des objectifs du DSRP avec 128 indicateurs et des 8 objectifs des OMD avec 18 cibles". Pour apporter une solution durable à ce problème de développement et de performance de l'outil statistique, le Gouvernement, avec l'appui de l'équipe des Nations Unies, mène actuellement une double opération d'harmonisation des indicateurs et de restructuration du SSN à travers (i) l'élaboration des méta données et (ii) l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ainsi que l'intégration des objectifs et d'un cadre de suivi des indicateurs DSRP et ODM par l'appropriation et l'utilisation nationale du logiciel DevInfo.

Djibouti fait partie des pays les moins avancés (PMA). Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain pour l'année 2004, Djibouti, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,454 est classée 154^{ème} sur 177 pays sur la base des données de 2002. Une grande partie de sa population (42,1%) vit en dessous du seuil de pauvreté. L'espérance de vie à la naissance y est estimée à 45,8 ans.

CADRE POLITIQUE

Au cours de la décennie écoulée, le pays a subi d'énormes transformations notamment au niveau du cadre politique. Il s'est ainsi doté des institutions nécessaires à une démocratie de type pluraliste. La constitution du

⁽¹⁾ Chiffre arrêté officiellement par le Gouvernement de Djibouti



15 septembre 1992, adoptée par référendum le 4 septembre 1992, pose les fondements de l'organisation politique et constitue la loi suprême du pays.

Djibouti a un régime présidentiel où les pouvoirs de l'exécutif sont toutefois contrebalancés par les pouvoirs législatifs et judiciaires. L'Exécutif est composé du Président de la République, Chef du Gouvernement, d'un Premier Ministre qui assure la coordination de l'action gouvernementale et des ministres, dont le nombre est variable (entre 15 et 20). Le pouvoir législatif est entre les mains de 65 députés, dont 10% de femmes, représentant le peuple et qui siègent à l'Assemblée Nationale. Enfin, le pouvoir judiciaire est exercé par un Conseil Constitutionnel de 12 membres.

Le pays est actuellement dirigé par une coalition de quatre partis.

STRUCTURES ADMINISTRATIVES

À l'instar de bon nombre de pays, la République de Djibouti s'est engagée sur la voie de la modernisation de l'État qui est aujourd'hui un enjeu majeur. Dans cette optique, la décentralisation est, à Djibouti, un axe central sur lequel repose la réforme de l'État.

Ainsi la loi sur la décentralisation répondant à des impératifs de bonne gouvernance locale et de rapprochement de l'administration des citoyens, divise la République de Djibouti en cinq structures administratives dénommées "Districts" qui sont elles-mêmes divisées en circonscriptions. La sixième structure, la capitale, étendue sur 600Km², est répartie en arrondissements. Elle sera ultérieurement dotée d'un statut particulier. Chacun des autres districts est doté d'un conseil régional. Les Conseils Régionaux ont la charge de gérer et de conduire les affaires des districts. Créé par décret présidentiel en 1999, chaque conseil régional est composé de 14

membres. Il intègre en son sein les représentants des ministères techniques, du secteur privé, de la société civile, notables et leaders communautaires. La présidence du conseil est assurée par le Commissaire de la République, représentant de l'État.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel en 1996, suivi en 1999 de la FRPC, en collaboration avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale a fondamentalement remis en cause le rôle de l'État et son omniprésence dans l'activité économique.

Cette nouvelle orientation s'est accompagnée de profonds changements au nombre desquels on peut compter le délestage de l'État de ses fonctions de nature commerciale en procédant à des privatisations à partir de 2000 et un programme d'assainissement budgétaire par le rétablissement des grands équilibres macro-économiques au prix de moults sacrifices.

En 2001, le gouvernement a élaboré un Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté intermédiaire (DSRP1) et un autre DSRP sur la période 2002-2004.

L'objectif du DSRP est de générer une dynamique de croissance influant positivement sur la pauvreté et le chômage. Il se fonde sur une projection établie sur le long terme et compte pour sa réalisation sur les atouts stratégiques du pays, notamment sur sa localisation géographique.

La stratégie est conçue pour être mise en action par étape (sur trois horizons : 2006, 2010, 2015). Elle met l'emphase notamment sur la construction de nouvelles infrastructures portuaires (port de Conteneurs, port pétrolier, zones franches commer-



ciales), sur la valorisation des ressources humaines, sur la dynamisation de l'investissement privé dans l'optique d'une croissance forte, suffisante et créatrice d'emploi.

Le DSRP qui se décline en quatre axes majeurs, se propose de :

- Renforcer la compétitivité du pays et créer les conditions d'une croissance économique forte et durable,
- Accélérer le développement des ressources humaines, à travers la mise en œuvre de programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches vulnérables,
- Réduire la pauvreté (améliorer l'accès des pauvres à l'eau et aux services de base),
- Promouvoir la bonne gouvernance politique, locale, économique et financière.

Basé sur une approche participative, le DSRP a vu la participation de l'ensemble des Ministères qui ont travaillé sur leurs stratégies de développement, fixé des priorités et des besoins d'investissement à court et moyen terme. L'ensemble des bailleurs soutiennent le DSRP et se positionnent par rapport à lui.

L'économie djiboutienne est principalement basée sur les services. Le secteur tertiaire représente 83% du PIB et occupe la très grande majorité des salariés. Le secteur primaire ne rentre que pour une partie infime dans le PIB, à hauteur de 3,2% alors que le secteur secondaire ne contribue qu'à hauteur de 13,5% de la richesse produite annuellement.

Par ailleurs, depuis l'instauration d'un partenariat stratégique entre le Port de Djibouti et le Port de Dubaï d'une part et l'aéroport de Djibouti et l'aéroport de Dubaï d'autre part, la place de Djibouti bénéficie d'un savoir faire qui lui permet d'améliorer sa compétitivité économique et de rendre des services avec efficacité et efficience ; ce qui permettra au pays une meilleure insertion dans l'économie mondiale.



Le taux de croissance économique est de +3,5% en terme réel en 2003 alors qu'il était de +2,6% en 2002, de + 1,9 % en 2001 et + 0,7% en 2000. Dans le même temps au niveau de l'inflation, malgré une légère hausse en 2003 et en 2004, l'on continue d'enregistrer des résultats prometteurs. En effet, le taux d'inflation est passé de 2,4% en 2000 à 0,6% en 2002 pour marquer en 2003 et 2004 une légère hausse pour se maintenir à 2%.

En dépit d'énormes investissements consentis dans le cadre du projet du Port de Doraleh, il est indéniable que les fluctuations du cours du pétrole à la hausse d'une part, et les variations importantes des prix des produits importés d'autre part, ont grandement influé sur la performance de l'économie nationale.

Ainsi, notwithstanding les réformes engagées, notamment pour stimuler la croissance de la consommation globale et les efforts d'investissement fournis, en hausse de 43% pour la période de 2000 à 2003, pour stimuler la création de l'emploi, les résultats sont mitigés. Le redressement économique reste insuffisant notamment au niveau des capacités de création d'emploi, eu égard aux séquelles importantes laissées par la crise économique que le pays a traversé. En outre, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes proposées par les institutions de Bretton Woods a joué en défaveur du pays. Le chômage reste un phénomène socio-démographique récurrent et s'élève à près de 60% de la population active. Il touche 68,8% de la population féminine contre 54,6% pour les hommes. Le taux de chômage est singulièrement élevé chez les ménages relativement pauvres (72,4%) et les pauvres extrêmes (42,1%).

INDICATEURS-CLÉ DE DÉVELOPPEMENT

INDICATEURS	VALEUR	ANNÉE
Population	632.000	2000 ⁽²⁾
Taux de croissance naturel population	3 %	1999
Population en dessous du seuil de pauvreté	42,1 %	2002
Espérance de vie à la naissance	45,8	2002
Indice de Développement Humain	0,454	2002
Taux de mortalité des moins de 5 ans	124,4 ‰	2002
Taux de mortalité maternelle (100.000 n.v)	546	2002
Prévalence HIV/SIDA chez les adultes	2,9%	2002
Taux Brut de Scolarisation	52,3%	2002
Filles/Garçons école primaire (IPS)	0,79	2002
Population avec accès à l'eau potable (urbain)	84 %	2002
Population avec accès à l'électricité (urbain)	56,9 %	2004

⁽²⁾ Chiffre arrêté officiellement par le Gouvernement de Djibouti.



OBJECTIF 1 :

RÉDUCTION DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET DE LA FAIM

CIBLE 1 : Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour entre 1990 et 2015

CIBLE 2 : Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim

SITUATION ET TENDANCES

L'appréciation de l'état de pauvreté et de son évolution repose sur des données statistiques permettant le suivi et l'évaluation des impacts et résultats des réformes et des politiques de développement mises en place dans le pays pour lutter contre la pauvreté. Cependant, les enquêtes socio-démographiques ayant une périodicité d'exécution de 5 ans, les seules données actuellement disponibles sont celles de 2002.

C'est pour cette raison que les résultats de l'enquête auprès des ménages EDAM2-IS (2002), qui ont permis d'appréhender en profondeur le phénomène de la pauvreté à Djibouti et à élaborer le Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le rapport OMD de 2003, seront encore utilisés pour donner l'état de la situation de la pauvreté.

L'enquête EDAM2-IS a permis de déterminer la proportion de la population vivant en dessous du seuil

de la pauvreté extrême qui est fixé, dans le cas de Djibouti, à 2.115 calories par équivalent adulte par personne et par jour, soit moins de 1,8 dollars par personne et par jour⁽³⁾. En comparant les résultats⁽⁴⁾ de EDAM1-IS (1996) à ceux de EDAM2-IS (2002), on s'aperçoit que la pauvreté extrême monétaire s'est considérablement accrue parmi la population entre 1996 et 2002 en passant de 9,6% à 42,1 % soit une augmentation de près de 33 points en 6 ans, c'est-à-dire une augmentation moyenne de 5,5 points par an. En d'autres termes 4 personnes sur 10 vivaient en 2002 avec moins de 1,8 dollars par jour.

Les caractéristiques de cette pauvreté extrême revêtent de grandes disparités :

► *Plus forte incidence de la pauvreté en milieu rural sédentaire (83 %) qu'en milieu urbain avec 66,2 % dans les villes de l'intérieur du pays et 34,7 % à Djibouti-ville, la capitale.*

INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ EN 2002

	Taux d'incidence de la pauvreté extrême (% de la population)	Indice de GINI (en %)
Djibouti ville	34.7	39.4
Autres centres urbains	6.2	37.7
Localités rurales sédentaires	83.0	33.1
Ensemble	42.2	40.9

⁽³⁾ Ce seuil monétaire est déterminé en tenant compte de la pression sur les prix des produits alimentaires à Djibouti

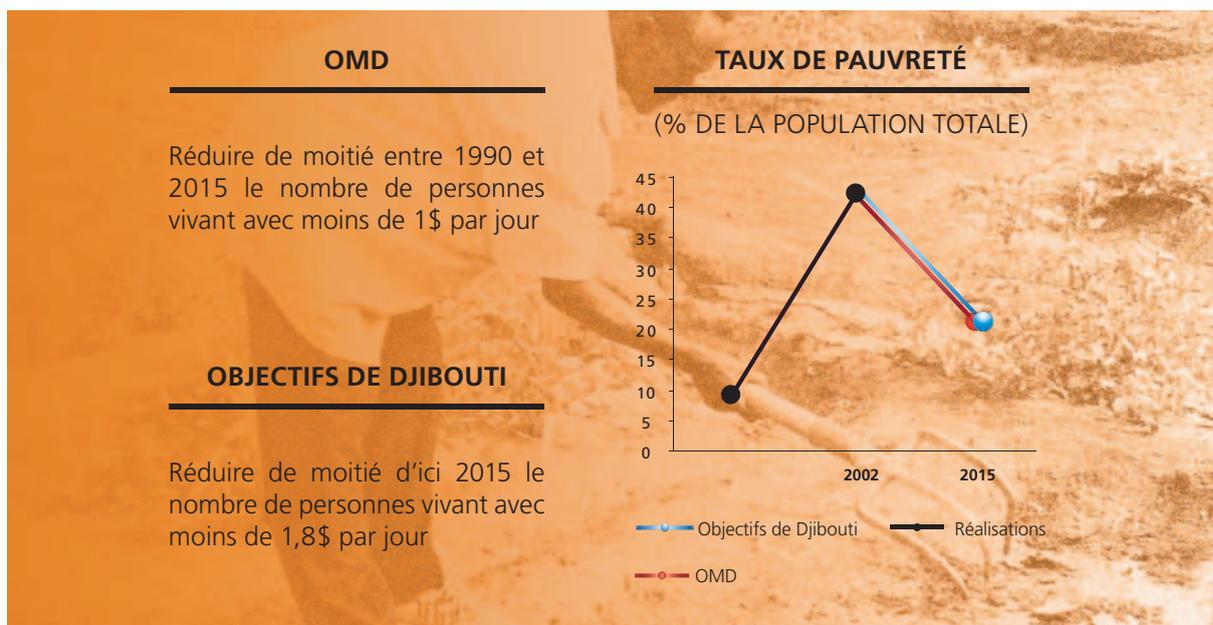
⁽⁴⁾ La taille réduite de l'échantillon de EDAM1-IS n'a pas permis de calculer des indicateurs de pauvreté à des niveaux plus fins.

► En analysant d'autres facteurs déterminants de l'état de pauvreté tels que l'accès au marché du travail et à l'emploi, la scolarisation, l'accès aux mécanismes et systèmes de production et d'accumulation de revenus, l'enquête EDAM2-IS établit que les femmes sont beaucoup plus pauvres que les hommes : les femmes qui représentent 52 % de la population totale ne représentent que 26,7% de la population active occupée.

► Le chômage élevé touche particulièrement les ménages dont le chef est célibataire (76,6 %) contre 39,9 pour les ménages dont le chef est marié. Les ménages dont le chef est une femme ont un taux de chômage de 68,6 %.

EDAM-IS2 révèle également que la forte prévalence de la pauvreté s'accompagne de l'accroissement des inégalités : l'indice de Gini, calculé sur la distribution des dépenses des ménages, est passé de 39,5 % à 40,9 % entre 1996 et 2002. Il existe surtout une forte propension à l'inégalité dans les zones pauvres et aussi pour les catégories socio-professionnelles pauvres. Ce qui marque au sein des pauvres eux-mêmes des écarts importants par rapport aux seuils de pauvreté.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À SUIVRE



Pour arrêter et inverser la tendance à la hausse du taux de la prévalence de la pauvreté dans le moyen et long terme et, en même temps, alléger le poids social de la pauvreté au sein des populations les plus défavorisées dans le court terme, le gouvernement de Djibouti s'est formellement engagé à travers le DSRP, qui constitue le cadre de référence en matière de lutte contre la

pauvreté, avec le concours des partenaires au développement, notamment les bailleurs de fonds, les organismes internationaux et la société civile à (i) renforcer la compétitivité économique du pays et à créer les conditions d'une croissance économique forte et durable, à (ii) valoriser les ressources humaines et à (iii) améliorer les conditions de vie des populations.



Pour atteindre ces objectifs, nous assistons actuellement à la poursuite de la mise en place des réformes politiques, économiques et sociales, et plusieurs programmes ciblés de lutte contre la pauvreté accompagnés de grandes réalisations sur le terrain, dont les impacts et résultats attendus dans l'environnement socio-économique devront permettre d'atteindre, à l'horizon 2015, l'objectif de la réduction de moitié du taux d'incidence de la pauvreté de 42,1 % à 21 %. Les réalisations en cours et les progrès enregistrés s'articulent autour de trois axes de développement comme souligné dans le DSRP:

► *Le renforcement de la compétitivité du pays et la création des conditions d'une forte croissance économique forte et durable :*

- la poursuite des politiques de stabilisation du cadre macroéconomique et de réformes structurelles entamées depuis 1996 à la suite des accords d'ajustement structurel signés avec les institutions de Breton Woods. Djibouti a réalisé un taux de croissance annuel moyen du PIB autour de 2,1% de 1999 à 2003.

Ce chiffre doit être perçu comme une performance si l'on se réfère au contexte du marasme économique de 1995 avec un taux négatif de croissance du PIB (-4,5%). Cette croissance s'est accompagnée d'une baisse du déficit budgétaire et la régularité du paiement des salaires des agents de l'État et des fournisseurs ;

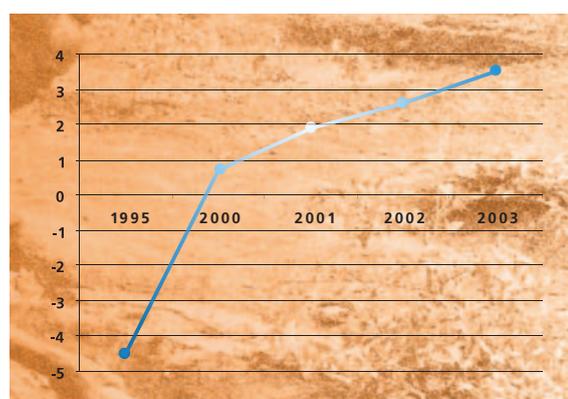
- la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel attractif pour l'investissement et la levée des obstacles au développement du secteur privé : entre 2000 et 2003, l'investissement brut s'est accru de 43 % et l'investissement public centré sur les secteurs sociaux (éducation et santé) et le secteur de la production (eau et électricité) a été multiplié par 2,3 ;

- la promotion de la place de Djibouti comme plateforme économique et financière compétitive au plan régional dont les phases les plus importantes sont, entre autres, la création de la zone franche, la gestion en partenariat avec les sociétés de Dubaï du port et de l'aéroport de Djibouti, la construction d'un nouveau port en eaux profondes à Doraleh. Il est prévu de créer une Zone Franche commerciale et industrielle d'un attrait potentiel de 2.500 entreprises manufacturières ou de service,

- le développement des infrastructures et la réduction des coûts des facteurs de production avec des baisses notables des taxes sur les produits à l'importation.

► *La valorisation des ressources humaines et la promotion du secteur privé : pour le gouvernement Djiboutien, la lutte contre la pauvreté passe par la création d'une dynamique de croissance et d'accumulation du capital humain pour réduire le chômage et améliorer les conditions de vie. C'est dans cette optique que des actions concrètes sont menées avec l'appui financier des partenaires au développement :*

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PIB



Source : Direction de l'économie

- des programmes ciblés ont été initiés en faveur des zones à forte incidence de pauvreté et des couches vulnérables ;



- L'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (ADETIP) a été créée dans le cadre du premier Cadre Intérimaire de Lutte Contre la Pauvreté (DSRP 1) pour promouvoir des travaux à haute intensité de main d'œuvre. De 2000 à 2003 l'ADETIP a créé en moyenne près de 30.000 emplois Homme/Jour par an ;

- le Fonds Social de Développement (FSD) a été mis en place pour promouvoir la micro-finance et la micro-entreprise au profit des couches sociales les plus défavorisées et assurer la promotion socio-économique des femmes. Le FSD a déjà mis en place plus de 2.000 micro-crédits pour plus de 100 millions de FD, soit 564.972 USD pour 1 USD = 177 FD) ;

- le Fonds de Développement Économique de Djibouti a été créé pour soutenir par des moyens financiers et techniques le développement du secteur productif privé et des PME-PMI.

► *L'amélioration des conditions de vie des populations. Les projets initiés dans ce cadre s'attaquent directement aux facteurs déterminants de la pauvreté en améliorant l'accès des pauvres à la nourriture, à l'eau, à la santé et à l'éducation :*

- dans le cadre de la sécurité alimentaire, des systèmes d'alerte précoce sont mis en place dans les zones à risque en partenariat avec le FewNet et bientôt avec le PAM qui est déjà sur le terrain à travers d'autres programmes tels que (i) le programme "travail contre vivre" qui, tout en répondant aux besoins alimentaires de certains membres des communautés bénéficiaires de ce programme, leur permet, à travers leur force de travail, de participer pleinement à l'amélioration de leurs conditions de vie en ayant accès à l'eau, en creusant des puits, ou à l'amélioration de leur habitat, en construisant ou en rénovant des habitations (ii) les programmes de distribution de vivres aux populations en situation de crises alimentaires et (iii) le programme agricole, qui



à travers des petits matériels et des semences donnés aux coopératives agricoles, soutient et encourage le développement de l'agriculture maraîchère, source d'alimentation et de revenus pour les ménages.

- Le PAM fournit également l'assistance alimentaire aux populations réfugiées installées dans les camps. Ces populations sont en général totalement démunies et sans aucune source de revenu. Cette assistance a contribué à améliorer l'état nutritionnel des réfugiés en particulier des plus vulnérables à savoir les femmes et les enfants. Les rations alimentaires de base fournies aux réfugiés par la Communauté internationale, à travers le PAM, sur une base mensuelle sont distribuées en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et l'ONARS.

- Le PAM soutient également le programme de rapatriement volontaire des Réfugiés Somaliens en leur octroyant des paquets alimentaires de retour équivalents à 9 mois de rations alimentaires par personne rapatriée.

- dans le cadre de l'accès à la santé, l'accent est à mettre (i) sur la création des pharmacies communautaires dans les centres de santé qui mettent plus de 42 produits pharmaceutiques essentiels à la disposition des malades pauvres à des prix

variant entre 30 et 300 FD (0,17 USD et 169 USD) - de mai 2002 à 2004, 5 pharmacies furent ouvertes -, (ii) sur le programme de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant, le programme de la santé reproductive et le programme de prise en charge des malades du SIDA; (iii) sur le programme de prise en charge médicale des réfugiés mis en place et financé par le HCR. En effet, les camps de réfugiés gérés par le HCR et l'ONARS sont dotés de cliniques gérées par des médecins qualifiés (des expatriés) et régulièrement approvisionnées en médicaments essentiels, en équipement médical de base mais également soutenues en moyens logistiques. Cette prise en charge gratuite a permis de garantir une bonne santé aux réfugiés mais aussi à la population locale avoisinante qui a également accès à ces cliniques.

- dans le cadre de l'accès à l'éducation, il faut souligner des programmes sociaux tels que (i) "Kit scolaire" initié en partenariat avec l'UNICEF et qui vise à donner un kit de fournitures scolaires à tous les élèves de l'école primaire pour assurer une chance aux enfants, dont les parents n'ont pas les moyens, d'aller à l'école, et dans de meilleures conditions, (ii) "cantine scolaire" mis en place avec le concours du PAM dans certains villages pour inciter et encourager les populations à envoyer leurs enfants, à qui on assure le couvert, à l'école. Par ailleurs, le





Ministère de l'Éducation Nationale a facilité l'accès de l'école à tous les enfants en levant l'obstacle des papiers d'état civil à l'inscription. (iii) mise en place d'écoles de réfugiés (cycle complet - niveau Primaire) dans chaque camp, financé chaque année par la communauté internationale à travers le HCR depuis l'instauration des camps de réfugiés à Djibouti. L'accès à l'école est gratuit pour tous les enfants réfugiés en âge d'être scolarisés. Les fournitures scolaires, le matériel didactique et les équipements scolaires leurs sont gratuitement octroyés. Afin de garantir un bon encadrement aux élèves, des indemnités et primes d'encouragement sont octroyées au personnel enseignant essentiellement identifié dans la communauté réfugiée et recruté sur la base du volontariat.

- dans le cadre du programme initié par l'OMS sur les Besoins Essentiels pour le Développement (BED), plusieurs activités ont été entreprises dans les domaines de :

- l'Information /mobilisation de la communauté,
- la Santé notamment la protection de l'environnement, la santé scolaire, la formation des agents de santé communautaire, d'accoucheuses traditionnelles et construction d'un poste de santé,
- l'Éducation/alphabétisation, avec la formation des adultes et des enfants ayant dépassé l'âge scolaire,
- de la Formation professionnelle sur l'artisanat, la couture l'informatique et l'agriculture,
- de l'amélioration de l'environnement notamment la réhabilitation de réservoirs et l'aménagement de périmètres agricoles.
- des activités génératrices de revenus pour trente bénéficiaires ont été également réalisées.

- Dans le cadre du suivi et de la mesure de la pauvreté, le PNUD apporte un appui à l'amélioration du fonctionnement du Système Statistique National afin d'assurer un suivi effectif de la mise en œuvre du DSRP et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), un appui qui porte spécifiquement sur l'élaboration des méta-données et du Schéma Directeur de la Statistique est en cours. De plus, le PNUD a initié un projet de mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).



DÉFIS À RELEVER

La lutte contre la pauvreté est une priorité nationale et l'objectif de Djibouti à l'horizon 2015 est de ramener de 42 % à 21 % le taux de prévalence de la pauvreté extrême. Les principaux défis liés à la lutte contre la pauvreté dans sa complexité multidimensionnelle portent sur :

► la nécessité de mettre en place un système de suivi-évaluation intégré qui permettra, sur la base de données statistiques courantes, fiables et suffisantes (i) d'aider à la prise de décisions, (ii) d'évaluer régulièrement les progrès réalisés dans le Cadre de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et (iii) d'attirer l'attention sur les insuffisances et les faiblesses des programmes de développement mis en place.

► le maintien des équilibres macro-économiques et de la croissance de l'économie. Dans le processus d'accroissement, l'État doit veiller à une meilleure répartition des richesses nationales ;

► l'accès des populations les plus pauvres et les plus vulnérables (femmes, jeunes) aux soins de santé de base ;

► l'efficacité et la disponibilité des services et infrastructures sociales publiques ;

► la maîtrise de l'accroissement démographique

► les priorités pour l'aide au développement, qui doivent être orientées (i) vers le maintien d'un volume suffisant de ressources d'aide publique au développement, (ii) vers la nécessité d'améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources intérieures et extérieures et (iii) vers l'appui aux politiques et programmes favorables aux pauvres.

ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI ET ÉVALUATION

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité des enquêtes récentes	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'utilisation et d'intégration des données statistiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et évaluation	Fort	Moyen	Faible



Mardi 05 Juillet

L'alphabet

a b c d e f
g h i j k l
m n o p q
r s t u v
w x y z

Les 6 voyelles

a o e
i u y

Les 20 consonnes

b - c - d -
h - j - k -
m - n - p - q -
r - s - t - v - w -



OBJECTIF 2 :

ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

CIBLE 3 : Donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

SITUATION ET TENDANCES

Le système scolaire de la République de Djibouti était construit à l'origine pour répondre à une demande de scolarisation limitée. Il n'a pas, depuis lors, connu une évolution significative et est resté, de ce fait, jusqu'en 1999, en complète inadéquation avec les réalités prévalant dans le pays. Séquelles intrinsèques de son inadéquation, il n'est pas à ce jour capable d'absorber les demandes de scolarisation de tous les enfants y compris les enfants réfugiés.

En 1999, une remise en cause du système éducatif a été entreprise. L'examen en profondeur était nécessaire en ce sens qu'il fallait complètement réexaminer et reformuler la politique de l'éducation et mettre en place une politique actuelle et appropriée.

C'est ainsi qu'un schéma directeur décennal (2000-2010) ainsi qu'une loi d'orientation accompagnée d'un plan d'action à court terme furent établis ; modifiant considérablement l'organisation et l'agencement du système éducatif djiboutien, en mettant en exergue le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental.

Par ailleurs, Djibouti a fait siens les engagements relatifs aux OMD qui sont ainsi une partie intégrante de sa stratégie nationale de développement.

Érigé depuis lors en priorité absolue du Gouvernement, l'éducation bénéficie d'un traitement particulier dont l'aspect le plus patent se reflète dans la dotation budgétaire dont il bénéficie dorénavant. En effet, en l'espace de cinq ans, la part de l'éducation dans le budget national est passée de 9% en 1999 à 20% en 2004.

Néanmoins la scolarisation des enfants réfugiés est toujours entièrement prise en charge par la communauté internationale à travers le HCR.

Ainsi, Djibouti met tout en œuvre pour atteindre ses objectifs de développement et ce faisant ceux de l'OMD avec l'appui constant du HCR et de l'UNESCO en ce qui concerne l'éducation des enfants réfugiés. D'après les résultats de l'enquête EDAM2-IS, la scolarisation s'améliore et connaît une évolution à la hausse dans les districts mais reste toutefois faible au niveau des quatre districts de l'intérieur où le taux brut de scolarisation varie entre 20,6% et 30,5%. L'enquête relève qu'il existe aussi d'importants écarts en matière d'accès à l'éducation primaire entre le milieu urbain (52,9%) et le milieu rural (12,4%).

Cependant, pour l'enquête, l'examen des taux de scolarisation met en relief des problèmes notamment liés à l'accès au système éducatif. En 2002, le taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire est évalué à 52,3 % alors que celui des filles est estimé à 50,0 %, avec un écart important au profit des garçons. Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux brut est évalué à 31,6%. Les taux de scolarisation primaire et secondaire ont progressé en moyenne, chaque année, respectivement de 1,5 % et 6,0 %, et ce sur l'ensemble du pays.

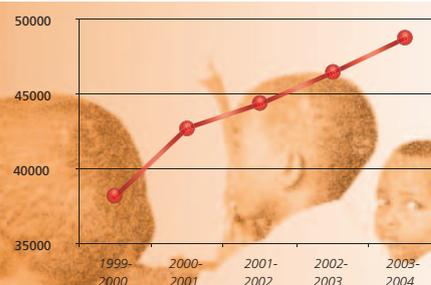
Par ailleurs, le taux net de scolarisation primaire est évalué à 43,2 %. De même, le taux net de scolarisation dans le secondaire est estimé à 23,5 %.

Selon les données fournies par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP), durant l'année académique 2003-2004 l'évolution de la population scolaire inscrite au primaire et au secondaire s'est maintenue. Ainsi, on enregistre en 2003-2004 un effectif total de 76.153 élèves contre 53.692 pour la période 1999-2000, au niveau du fondamental et du secondaire, tous âges et tous secteurs confondus.



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DU PRIMAIRE

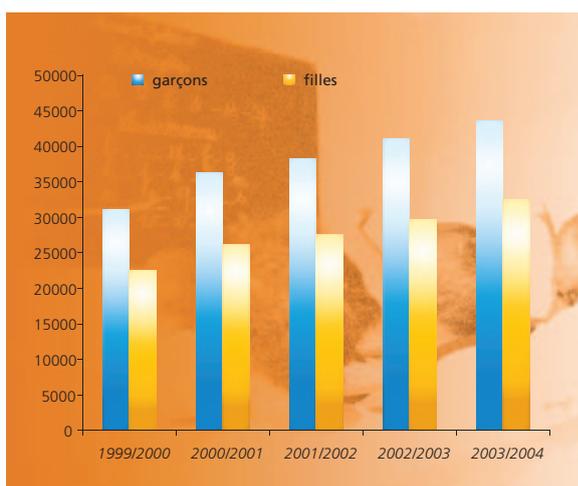
Années	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Effectifs	38 191	42 692	44 321	46 364	48 713



L'accroissement moyen annuel des effectifs, pour la période s'étalant de 1999 à 2004, est estimé à 5,6% pour l'enseignement de base (primaire), à 8,9% pour l'enseignement moyen et enfin à 16%

pour l'enseignement secondaire. Ce qui représente, pour la période considérée, un accroissement annuel moyen de 7,2%.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE PAR SEXE



L'accroissement des effectifs est plutôt en faveur des garçons que des filles, même si le taux de progression des effectifs de ces dernières (9,5%) est légèrement supérieur à celui des garçons (9%) sur la période s'étalant de 1999 à 2004. L'évolution constatée est encourageante et confirme l'importance croissante donnée à la scolarisation des jeunes filles. Elle reste cependant insuffisante pour avoir un effet significatif conduisant à l'atteinte de l'objectif de parité et d'équité d'accès tels que fixés par les OMD. En effet, l'Indice de Parité entre les Sexes (IPS), quoiqu'en légère hausse, indique un

déséquilibre entre les effectifs des garçons et ceux des filles. Il est passé de 0,75 en 1999 à 0,79 en 2002. En ce qui concerne, l'enseignement moyen et le secondaire, l'IPS est, pour 2002-2003, respectivement de 0,65 et 0,63 ; ce qui est encore très insuffisant.

On note en primaire une évolution notable à la fois au niveau de l'effectif des enseignants, qui passe de 1.067 en 1999-2000 à 1.410 en 2003-2004, qu'au niveau du nombre de salles de cours, qui passe de 519 à 748 salles pour la même période.

En ce qui concerne l'enseignement moyen, l'effectif total est estimé pour l'année scolaire 2003-2004 à 19.069 élèves dont 15.077, soit 79% du total, sont issus du secteur public. Pour ce niveau, entre 1999-2000 et 2003-2004, le taux brut de scolarisation a connu une évolution continue à la hausse, en passant de 18,4% à 28,5%. De plus, des efforts importants ont été fournis tant au niveau salles de cours complémentaires qu'au niveau des effectifs des enseignants. Ainsi en 2003-2004, on dénombre 220 salles de cours contre 188 en 1999-2000. L'enseignement privé compte, quant à lui, 98 salles de cours.

En 2003-2004, le nombre de collèges d'enseignement moyen est estimé à 30 unités (10 relèvent du secteur public et 20 du secteur privé).

Quant au pôle universitaire, qui a débuté ses activités en octobre 2000 avec 461 étudiants inscrits, il affiche, pour l'année universitaire 2003-2004, 1134 étudiants inscrits. Il enregistre une augmentation moyenne annuelle des effectifs d'étudiants de 23%.

Selon EDAM-IS2, le problème d'analphabétisme se pose avec acuité. Il touche 42,1% des adultes de

plus de 15 ans et plus particulièrement les femmes (71,9%) que les hommes (41,4%).

Toutefois, il faut relever qu'avec une progression annuelle projetée de 13% au niveau du Taux Brut de Scolarisation (TBS), il n'est pas hors de portée de la République de Djibouti de parvenir à assurer une éducation primaire pour tous. Cependant, il est aussi patent que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour effectivement rencontrer les objectifs et buts fixés.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À SUIVRE



Pour pouvoir assurer une éducation primaire à tous les enfants, des mesures institutionnelles, budgétaires et pédagogiques accompagnées de projets de société et de santé scolaire sont engagées :

► depuis la réforme de 2000, aucun enfant ne doit être renvoyé de l'école avant l'âge de 16 ans. Ce qui permet aux enfants de terminer au moins le cycle primaire ;

► les enfants ne seront plus refusés à l'inscription au cycle primaire pour défaut de documents d'État Civil. Cette mesure est salutaire pour les populations des zones rurales et nomades où les déclarations de naissance et l'établissement d'acte d'extrait de naissance ne sont pas systématiques ;

► la capacité d'accueil du système scolaire croit au fil des ans avec la construction de nouvelles écoles et de salles de classes et une attention particulière est accordée à la formation des instituteurs ;

► les programmes "cantine scolaire" et fourniture "de bidons d'huile" soutenus par le PAM visent à encourager l'accès et le maintien à l'école des enfants des zones rurales et particulièrement les jeunes filles ;

► le programme "Kit scolaire" soutenu par l'UNICEF vise à ce que le manque de moyens financier pour acheter les fournitures ne soit plus un obstacle pour accéder à l'école, surtout pour les pauvres.

► Un diagnostic de situation et une stratégie de santé scolaire ont été réalisés dans le cadre d'une consultation OMS avec soumission du rapport aux Ministères de la Santé et de l'Éducation.

► Le projet "Éducation" mis en œuvre par l'UNESCO pour le compte du HCR au bénéfice des

enfants réfugiés continuera à être soutenu jusqu'à la fin de l'opération rapatriement et fermeture des camps. Ce projet a pour objectif d'assurer l'accès à l'école primaire à tous les enfants réfugiés dans les camps de réfugiés à Djibouti.

DÉFIS À RELEVER

Il est indéniable que la République de Djibouti fait des efforts remarquables et soutenus pour la concrétisation des objectifs en matière d'éducation notamment au niveau du cycle du primaire afin que d'ici 2015 tous les enfants soient effectivement scolarisés. Il est aussi indéniable qu'elle doit relever des défis d'importance pour pérenniser l'expansion notamment de l'éducation primaire. En effet, outre la nécessaire consolidation des résultats déjà obtenus, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur aura à combler des carences qui peuvent mettre en péril l'accomplissement de sa mission. Les défis se situent donc :

► au niveau des questions relatives à la démographie. En effet, il existe des lacunes importantes et préjudiciables à ce niveau. L'absence de données démographiques fiables ; la méconnaissance de répartition spatiale sont des carences dont souffre le système éducatif djiboutien. Il est difficile de formuler des stratégies et de poser des objectifs pour un objet dont on ne maîtrise pas les contours. Il est donc impératif pour l'éducation nationale de clarifier ce point ;

► au niveau de l'accès et de la participation, il existe encore d'importants écarts. En effet, il existe encore des zones à infrastructures scolaires déficitaires où tous les enfants ne vont pas à l'école car celle-ci est soit éloignée soit inexistante. Ce cas de figure s'observe à Balbala et dans certaines localités rurales ;

► on note que certaines familles défavorisées n'inscrivent pas leurs enfants surtout les filles à l'école. Il incombe au Ministre l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur de les persuader et favoriser ainsi les inscriptions des ces enfants ;

► améliorer les transitions entre cycles d'enseignements, gérer la transition entre le secondaire et l'université (améliorer la fluidité des transitions entre cycles ; les taux de redoublement peuvent compromettre l'atteinte des objectifs, déperdition et abandon) ;

► *maintenir et intensifier la formation des enseignants, et assurer la disponibilité et l'accessibilité des manuels scolaires.*

► *Par ailleurs, en étroite collaboration avec le HCR et l'UNESCO, des efforts devront également être consentis en vue de réussir (i) la remise-reprise des infrastructures scolaires actuellement existantes dans les camps de réfugiés après la fermeture des camps envisagée pour cette année pour certains (i) l'intégration dans le système éducatif djiboutien des élèves réfugiés dont les parents ne peuvent pas (pour des raisons bien fondées) envisager un retour dans leur pays d'origine dans un avenir proche.*

ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI ET ÉVALUATION

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité des enquêtes récentes	Fort Moyen Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'utilisation et d'intégration des données statistiques	Fort Moyen Faible
Mécanisme de suivi et évaluation	Fort Moyen Faible



**OBJECTIF 3 :
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES
ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES**

CIBLE 4 : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

SITUATION ET TENDANCES

A l'instar des femmes des autres pays en développement, les femmes djiboutiennes composent la grande majorité des personnes dotées d'un niveau d'instruction le plus bas qui les confine dans un rôle moindre, sinon nul, dans le processus de développement, les plaçant par là même en marge de la société. Il en va de même pour la communauté des réfugiés installés à Djibouti et qui sont essentiellement originaires de la Somalie, pays voisin avec des valeurs socio-culturelles similaires.

En outre, des préjugés imputables aux valeurs socio-culturelles tendent, à Djibouti, à sous estimer la femme et à lui nier le droit à l'égalité.

En dépit des efforts considérables consentis par l'État dans le domaine de l'Éducation et plus spécifiquement ceux entrepris en faveur des filles, caractérisés par un nombre croissant de celles-ci fréquentant les établissements scolaires, force est de relever que les résultats obtenus restent mitigés.

Ainsi, selon les données fournies par l'EDAM-IS 2, les pourcentages des filles fréquentant les cycles primaire et secondaire seraient respectivement de 42% et de 37% des effectifs totaux de chaque cycle.

TAUX BRUT DE SCOLARISATION

Le taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire est évalué à 52,3 % en 2002 alors que celui des filles est estimé à 50,0 %, avec un écart au profit des garçons. Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux brut est évalué à 31,6%. Les taux de scolarisation primaire et secondaire ont progressé chaque année en moyenne respectivement de 1,5 % et 6,0 %, et ce sur l'ensemble du pays.

Groupe d'âge	Total		
	Masculin	Féminin	Ensemble
6 - 12	79,6	68,8	74,4
13 - 16	65,9	49,3	57,6
17 - 19	52,5	31,7	41,5
Total 13 - 19	60,6	41,8	51,0
20 - 24	22,5	12,3	16,8
Total	61,3	45,1	53,0

Source : EDSF- 2002

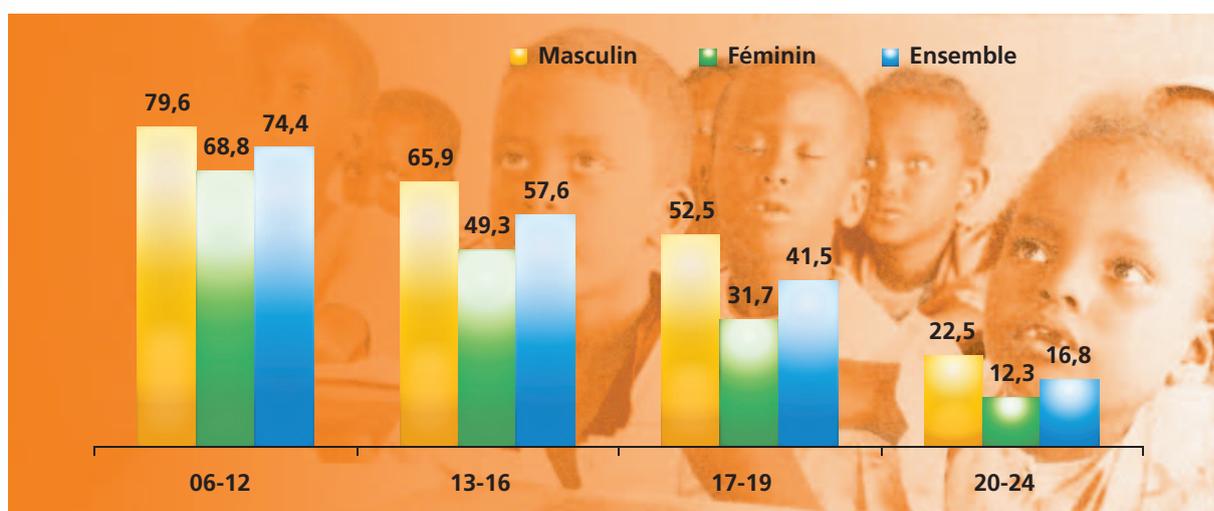
Par ailleurs, d'après l'enquête EDSF de 2002, la population fréquentant un établissement scolaire, par âge, sexe et milieu est comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

D'après les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale, l'Indice de Parité entre les Sexes (IPS), quoiqu'en légère hausse, reste en déséquilibre. Il passe de 0,75 en 1999 à 0,79 en 2002. Pour l'année 2002-2003 l'IPS est de 0,79 pour le primaire et

en ce qui concerne l'enseignement moyen et le secondaire, il est, respectivement de 0,71 et 0,61 ; ce qui est insuffisant.

En ce qui concerne le niveau d'instruction de la population âgée de plus de 6 ans, on note un important taux d'analphabétisme. L'enquête EDSF estime en effet ce taux à 46,2%. Les femmes sont plus touchées que les hommes : on compte 56,3 % de femmes analphabètes contre 34,9% d'hommes.

TAUX BRUT DE SCOLARISATION



Dans le domaine de l'emploi, l'offre de travail féminin est faible en 2002, puisque la proportion des femmes de 15 ans et plus, qui sont actives, n'est que de 34,6 % contre 73,5 % pour les hommes. Cet effet est sensiblement positif pour les femmes mais la participation de ces dernières au marché du travail semble être conditionnée par le statut dans le ménage : l'on observe des écarts moyens pour les ménages monoparentaux, compris entre ceux des mariés (65 points de pourcentage), et ceux des célibataires (32 points).

La part des femmes de 15 ans et plus occupant un emploi ne représente que 26,7 % de l'ensemble, ce qui s'explique en partie par le faible taux de participation de celles-ci au marché du travail. 43,3 % d'entre-elles exercent une profession indépendante, 29,8 % sont salariées dans le secteur public et 21,6 % salariées dans le secteur privé. Le chômage frappe un peu plus les femmes que les hommes : 68,6 % des femmes actives sont au chômage, contre 54,6 % pour les hommes.

OMD	Objectifs de Djibouti
Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Atteindre un rapport filles/garçons de 1 dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en 2015
	Augmenter le taux d'alphabétisation des femmes
	Augmenter la participation des femmes à la vie économique
	Augmenter la participation des femmes dans la vie publique

Depuis ces cinq dernières années, un élan politique certain est observé pour atteindre les objectifs de l'égalité des sexes. En effet, tout au long de cette période, la prise en compte de la problématique du genre a été réelle et a été placée au cœur du débat politique notamment sur la participation des femmes au développement. La mise en relief de la prise en compte de la problématique du genre s'est traduite dans les faits par la réalisation des mesures suivantes :

► en décembre 1999, la loi n°62/AN/99/4^{ème} L, instituant le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-Être Familial et des Affaires Sociales auquel mission est donné d'œuvrer notamment en faveur de l'intégration de la femme dans le processus de développement national dans sa globalité, selon une approche holistique ;

► en juillet 2002, la loi n° 173/AN/02/4^{ème} L, portant adoption de la stratégie nationale d'intégration de la femme, faisant de Djibouti, à cette

occasion, le premier pays arabe dont la stratégie prenait force de loi. C'est dans ce cadre précis que des mesures sont proposées pour mieux intégrer la femme dans le processus de développement. La stratégie nationale se décline en quatre domaines jugés prioritaires. Il s'agit des domaines relevant (i) de la prise de décision, (ii) de la santé, (iii) de l'éducation, (iv) de l'économie ;

► en novembre 2002, la loi n° 192/AN/02/4^{ème} L, instituant un système de quotas en faveur des femmes dans les fonctions électives et l'administration. Cette loi porte à 10% le nombre de femmes au parlement ;

► en janvier 2002, la promulgation d'un nouveau code de la famille qui consacre véritablement les droits des femmes en prenant en compte à la fois le droit coutumier, islamique et le droit d'inspiration occidentale. Ce code constitue une avancée majeure dans le droit de la femme car il s'agit d'affirmer l'égalité des hommes et des femmes ;

► les programmes d'alphabétisation des adultes en arabe réalisés par le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-être Familial et des Affaires Sociales enregistrent des progrès. En effet, le nombre de femmes alphabétisées dans le cadre de ces programmes est de 2885 en 2002-2003 ; de 3000 en 2003-2004 et enfin de 3115 pour l'année 2004-2005 ;

► le Fonds Social de Développement (FSD), un organisme public de la micro finance, a fait de la promotion socioéconomique des femmes une de ses principales activités ;

► le HCR, en collaboration avec l'UNESCO et le PAM a contribué à renforcer la scolarisation des enfants et en particulier des filles dans les camps de réfugiés. Il a mis un accent particulier sur la promotion de la scolarisation des filles et a insisté sur la nécessité de mettre en place un système de suivi. Dans les différents secteurs d'assistance aux réfugiés, le HCR a mis l'accent sur la promotion et le renforcement des capacités des femmes réfugiées afin (i) d'améliorer leurs conditions de vie et à travers elles, celles de leurs familles et de la communauté réfugiée toute entière (les femmes réfugiées sont de plus en plus présentes dans les différents comités avec pouvoir décisionnel dans les camps) ;(ii) d'assurer leur accès aux différents services sociaux et à l'assistance octroyée par la communauté internationale ;

► à travers son programme "Vivres contre Travail" et "Vivres contre Alphabétisation", le Programme Alimentaire Mondial a initié et soutenu des activités agricoles en faveur des femmes et aidé à l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes filles. Ces programmes sont exécutés en partenariat avec le Ministère de la promotion de la femme et l'UNFD.

DÉFIS À RELEVER

L'essentiel des défis que le Gouvernement devra relever est contenu dans la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme au Développement (SNIFD) qui est l'élément central dans la promotion de l'égalité et de l'autonomisation de la femme djiboutienne. La réalisation effective de cette stratégie qui se décline pour l'essentiel en quatre composantes que sont : i) la prise de décision ; ii) la santé ; iii) l'éducation et enfin iv) l'économie, constitue un véritable pari pour les pouvoirs publics et la société djiboutienne. De manière plus spécifique, pour réussir la stratégie d'intégration des femmes dans le développement notamment dans le secteur formel, il faudra mettre l'emphase sur :

► le renforcement d'égalité des chances dans le cadre du travail et l'augmentation des responsabilités des femmes aux postes de décisions, électives ou autres. (A Djibouti, le système de quota en vigueur est fixé à 10% alors qu'au niveau international il est généralement de 30%) ;

► la lutte contre les pratiques néfastes et contre toutes formes de violence à l'égard des femmes ainsi que l'affirmation des droits de la femme, protection et promotion de la famille ;

► l'accès à l'information et aux services de santé reproductive et de planification familiale ;

► la réalisation de l'objectif national d'atteindre un taux brut de scolarisation de 65% et la lutte contre l'analphabétisme.

ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI ET ÉVALUATION

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité des enquêtes récentes	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'utilisation et d'intégration des données statistiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et évaluation	Fort	Moyen	Faible



OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

CIBLE 5 : Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.

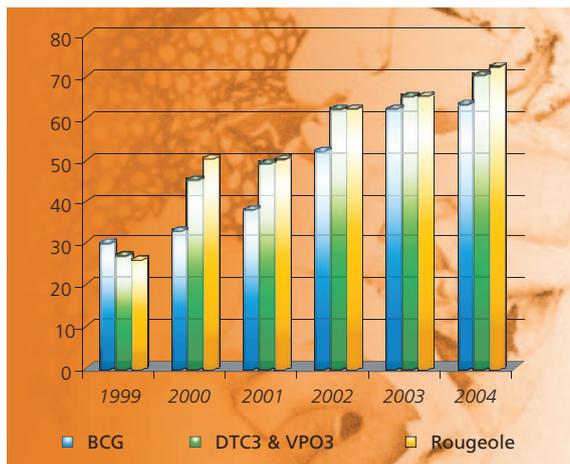
SITUATION ET TENDANCES

Les données globales et complètes actuellement disponibles relatives à la mortalité infantile et à l'état de santé ou de nutrition de l'enfant de moins de 5 ans sont celles de l'Enquête Djiboutienne sur la Santé de la Famille (EDSF) réalisée en 2002.

Les résultats de l'EDSF montrent une baisse de 30 points du taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de 0 à 5 ans) par rapport à son niveau de 1986 : entre 1986 et 2002 le taux est passé de 154 à 124,4 pour mille naissances vivantes. Cette baisse ne peut masquer les disparités entre, d'une part, le milieu urbain (122 pour mille naissances vivantes) et le milieu rural (131,5 pour mille naissances vivantes) et, d'autre part, entre les garçons (117,4 pour mille naissances vivantes) et les filles (131,2 pour mille naissances vivantes). En ce qui concerne la mortalité infantile (enfants de 0 à 12 mois), les taux ont variés de 114 à 103,1 pour mille naissances vivantes entre 1989 et 2002.

Pour la prévention et le traitement des maladies, les statistiques sanitaires, indiquent une bonne couverture vaccinale grâce aux campagnes de vaccination contre les maladies cibles menées dans le cadre du Programme Élargi de Vaccination (PEV). Les données relatives à la campagne 2002, font ressortir que 62 % des enfants ont été vaccinés contre la rougeole, 62 % contre la Polio et DTC3 et 52 % ont reçu leur dose de BCG. En 2003 (rapport annuel du Ministère de la Santé), 65 % des enfants ont été vaccinés contre la rougeole, 65 % contre la Polio et DTC3 et 62% ont reçu leur dose de BCG. Pour ce qui est de 2004, les données disponibles sont provisoires et n'ont pas encore été validées. Les estimations sont pour 2004, 70% pour la rougeole, 72 % contre la Polio et DTC3 et 63% ont reçu leur dose de BCG. Ces chiffres étaient, respectivement, de 26%, 27% et 30% en 1999.

EVOLUTION DE LA COUVERTURE VACCINALE



Source : Ministère de la santé

Les données de 2004 sont des estimations

INDICATEURS ANTHROPOMÉTRIQUES DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

	Insuffisance Pondérale (%)		Retard de Croissance (%)		Sous-nutrition (%)	
	modéré	sévère	modéré	sévère	modéré	sévère
Garçons	27	8.6	25.5	9.5	17.8	5.5
filles	26.6	7.9	20.4	8.3	17.9	6.4
Urbain	25.2	7.9	22	8.8	16.2	5.1
Rur./Nom	33.7	9.8	27.1	9.3	24.9	9.4
Total	26.8	8.3	23	8.9	17.9	5.9

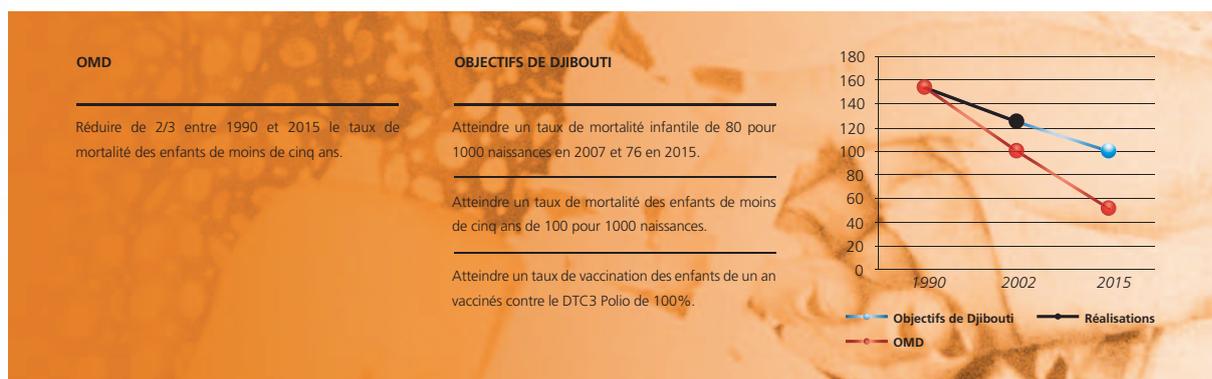
Pour ce qui est de l'état nutritionnel des enfants, l'EDSF révèle qu'en moyenne, 23% des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent de Retard de Croissance, 17,9% d'entre eux de Sous-Nutrition et 26,8% sont atteints d'Insuffisance Pondérale (IP). Il faut aussi souligner que les formes sévères de RC et d'IP touchent respectivement, en moyenne, 8,9% et 8,3% des enfants.



En fonction du milieu de vie, les résultats montrent que les enfants des zones rurales sont davantage

victimes des trois types de malnutrition que les enfants en milieu l'urbain.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À SUIVRE



Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée pour l'horizon 2015 dans le DSRP, à savoir (i) la réduction des taux de la mortalité infantile et de la mortalité infanto-juvénile respectivement à 76 et 100 pour 1000 naissances vivantes et (ii) l'élargissement de la couverture vaccinale de DTC3 à 100%, la République de Djibouti a défini et mis en place, avec le concours des partenaires au développement et ceux agissant dans le domaine de l'humanitaire tel que le HCR, des programmes destinés à agir sur les causes principales de la mortalité des enfants de moins de 5 ans :

► Un plan d'action pour le renforcement de la surveillance épidémiologique est en cours d'exécution ;

► Un autre plan d'action pour le renforcement de la surveillance de la Paralyse Fléissive Aiguë, et soutenu par l'OMS, est également en cours d'exécution ;

► depuis juillet 2004, le programme PCIME (Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant) est fonctionnel et couvre déjà 14 centres de santé sur 19 prévus dans le pays. Ce programme de PCIME suscite assez d'espoir par rapport à la maîtrise des maladies hydriques, des maladies respiratoires, des maladies vaccinables et de la malnutrition chez les

enfants de moins de 5 ans. Parallèlement à la PCIME, une attention particulière est accordée à la santé de la mère à travers l'amélioration de la couverture prénatale, périnatale et postnatale, couverture qui agit sensiblement sur la mortalité infantile. En mettant en rapport ces efforts réalisés en faveur de l'amélioration de la santé de l'enfant et de la mère avec l'ouverture des pharmacies communautaires, l'on peut dire que des conditions favorables sont réunies pour la réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile ;

► la poursuite et l'intensification des activités du PEV dont la campagne de 2002, prise en charge financièrement par l'OMS et l'UNICEF, a nécessité la formation de 570 vaccinateurs et la mobilisation d'importants moyens logistiques. Une autre campagne de même type est actuellement en cours (dont le 1^{er} passage s'est déroulé en début décembre 2004) ;

► une formation sur l'approche Atteindre Chaque District (ACD) initiée par l'OMS pour renforcer la vaccination de routine tout en impliquant la communauté a été faite au profit des premiers responsables du PEV pour tous les districts. Elle est en cours d'exécution pour chacun des districts séparément ;

► Dans le cadre de l'assistance médicale octroyée aux réfugiés, le HCR poursuivra ses efforts de respecter et d'appliquer la politique nationale relative à la réduction de la mortalité des enfants de moins

de 5 ans. Il renforcera sa collaboration avec les différents départements ministériels et services nationaux concernés notamment en ce qui concerne les programmes PCIME et PEV.

DÉFIS À RELEVER

Les défis à relever par rapport à la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans se résument en trois points :

► les programmes et les actions sanitaires en cours doivent être soutenus et renforcés tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau des matériels ;

► les disparités entre Djibouti-ville et les autres centres urbains, et entre le milieu urbain et le milieu rural, et entre les camps des réfugiés et les localités avoisinantes doivent progressivement disparaître en assurant une meilleure couverture du territoire national par les programmes et actions sanitaires ;

► les politiques de sensibilisation des populations pour un recours rapide aux centres de santé dès l'apparition des signes des maladie doivent être renforcées. Cette sensibilisation doit inclure un volet information et éducation sur les signes des maladies et au besoin sur les premiers soins à donner sur place ;

► un accent particulier devrait être mis sur les politiques au niveau des pratiques de l'espacement des naissances et l'accès des mères à la planification familiale renforcé.

ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI ET ÉVALUATION

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité des enquêtes récentes	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'utilisation et d'intégration des données statistiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et évaluation	Fort	Moyen	Faible



OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

CIBLE 6 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015

SITUATION ET TENDANCES

À la suite de la conférence internationale de Nairobi en 1987 qui a marqué la préoccupation mondiale face aux décès maternels, Djibouti a élaboré et mis en œuvre un programme national de Maternité Sans Risque en 1998 dans le but de réduire de façon significative la morbidité et la mortalité maternelle. C'est sans doute pour cette raison que le taux de la mortalité maternelle, qui était estimé à 740 pour 100.000 naissances vivantes en 1989 selon les sources officielles, a baissé jusqu'à 546 pour 100.000 naissances vivantes selon les résultats de l'enquête EDSF de 2002. Même si ce taux reste élevé par rapport à certains pays comme la Tunisie où le taux de la mortalité maternelle était estimé à 54,8 pour 100.000 naissances vivantes en 2000, c'est-à-dire 10 fois moins, il faut tout de même souligner que la dynamique créée par les actions du programme de Maternité Sans Risque et le projet Équilibre Familial fondé sur le concept de planning familial va dans le sens de l'amélioration continue de la santé de la mère.

Selon l'enquête EDSF (2002), 77% des femmes ayant été enceintes ont déclaré avoir effectué une consultation prénatale ; 73% ont accouché sous surveillance médicale et 64% ont eu au moins une fois une dose de tétanos alors que seulement 25 % ont effectué au moins une consultation postnatale.

Par contre, l'utilisation de la contraception semble être encore à ses débuts : 15% seulement des femmes non célibataires (15-49 ans) ont utilisé la contraception au moins une fois (10.5% pour les méthodes modernes). Toutefois on observe une tendance à la baisse de l'indice synthétique de

fécondité (ISF) passant de 5,1 pendant les décades antérieures à 4,2 au cours de la période de 5 ans précédent l'enquête (2002).

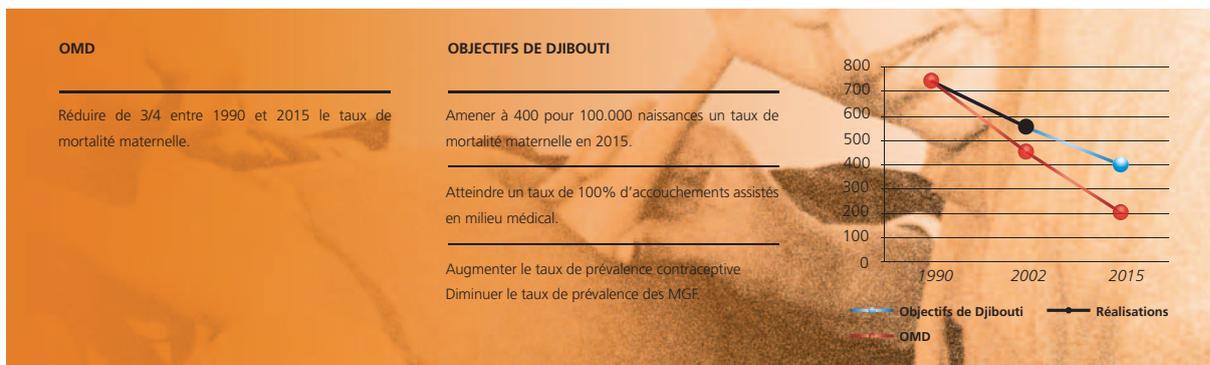
ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ POUR LES TROIS PÉRIODES QUINQUENNALES PRÉCÉDENTS L'ENQUÊTE EDSF 2002

PÉRIODE	URBAIN	RURAL NOMADE	TOUT LE PAYS
10-14 (15-39ans)	5.0	6.3	5.2
5-9 (15-44ans)	4.8	6.1	5.1
0-4	4.1	4.9	4.2

Source : EDSF 2002

Les Mutilations Génitales Féminines, sources de sérieuses complications pouvant entraîner la mort lors de la maternité, ont été pratiquées sur près de 98% des femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans interrogées lors de l'enquête EDSF - 2002.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À SUIVRE



Les progrès réalisés en matière de santé maternelle devraient pouvoir s'apprécier directement et annuellement à travers les indicateurs de santé intra hospitaliers des programmes sanitaires tel le Programme de Santé de la Reproduction lancé en 2003. Malheureusement, par manque de chiffres de la population et de sa structure, ces indicateurs ne sont pas calculés. Le problème de l'urgence de la réalisation du recensement général de la population se trouve encore posé pour le calcul des indicateurs de suivi et évaluation des programmes et des politiques publics. En fait, les chiffres bruts annuels mis à jour dans les différents programmes ont une portée très limitée en terme

d'analyse de progrès car n'étant pas mis en rapport avec l'évolution de la population totale cible.

En ce qui concerne la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF), on assiste à une véritable révolution sociale impliquant toutes les couches de la société et toutes les tendances religieuses. Partout et dans tous les milieux, les MGF sont dénoncées y compris dans les camps de réfugiés gérés par le HCR et l'ONARS. Cet engagement contre les MGF a été fortement soutenu et encouragé en février 2005 lors la conférence régionale de Djibouti contre les MGF.

DÉFIS À RELEVER

Les défis liés aux objectifs de Djibouti et aux OMD pour l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité maternelle sont principalement :

- ▶ la sensibilisation de la population et des réfugiés à fréquenter les centres de Santé Reproductive et en améliorer l'accès. Cette sensibilisation peut être de proximité avec l'aide des agents de santé communautaire qui seront formés à cet effet ;
- ▶ la création et le renforcement de structures offrant des soins obstétricaux urgents ;

- ▶ le renforcement des structures sanitaires des villes de l'intérieur du pays en personnel qualifié, en équipement médical approprié et en médicaments ;
- ▶ la continuité et l'intensification de la lutte contre les MGF ;
- ▶ la mise à la disposition des utilisateurs des chiffres fiables et actualisés de la population et de sa structure pour le calcul des indicateurs d'impacts et de résultats nécessaires à l'évaluation de toute action et programme s'inscrivant dans le processus de l'amélioration des conditions de vie des populations et, plus particulièrement les programmes sanitaires.

ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI ET ÉVALUATION

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité des enquêtes récentes	Fort Moyen Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'utilisation et d'intégration des données statistiques	Fort Moyen Faible
Mécanisme de suivi et évaluation	Fort Moyen Faible





PROJET DE LUTTE INTERSECTORIELLE
CONTRE LE SIDA, LE PALUDISME
ET LA TUBERCULOSE



STOP
TR

LE SIDA
NE NOUS
PAS L



OBJECTIF 6 :
COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES

CIBLE 7 : Stopper la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance d'ici 2015

CIBLE 8 : Avoir maîtrisé d'ici 2015, le paludisme et les autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

SITUATION ET TENDANCES

La lutte contre le SIDA est devenue une priorité nationale dans le domaine de la santé publique avec la mise en place du Programme National de lutte contre le SIDA en 1986 et renforcé par la création, à la suite de l'adoption du Plan Stratégique National en 2002, du Secrétariat Exécutif de la Lutte contre le SIDA, le Paludisme et la Tuberculose, une structure interministérielle de gestion et de coordination.

Les données relatives à la séroprévalence au plan national sont celles de l'enquête nationale de 2002, les enquêtes de séroprévalence ayant une périodicité de 3 ans. Les résultats de cette enquête, menée par le Programme de Lutte contre le SIDA (PLS), indiquent un taux de prévalence du VIH de 2,9% parmi la population de 15 à 49 ans avec un taux plus élevé (3,3%) chez les femmes que chez les hommes (2,5%).

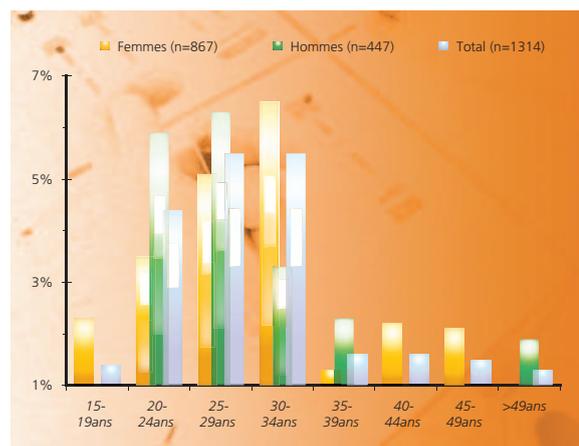
D'après les mêmes résultats, le taux de prévalence du VIH est beaucoup plus élevé à Djibouti-Ville, la capitale, (3,4%) que dans le reste des villes de l'intérieur du pays (1,1%). Par contre, quelque soit le milieu de résidence, les groupes d'âges de 20 à 34 ans sont les plus touchés.

Par ailleurs une étude de séro-surveillance sentinelle VIH chez les femmes enceintes de Djibouti-ville venant en consultation prénatale indique que 2,5 % des 1334 femmes enceintes concernées par l'étude étaient séropositives.

Parallèlement à la lutte contre le SIDA, la lutte contre le Paludisme et la Tuberculose est bien engagée à travers un plan national de lutte contre le paludisme s'appuyant sur la lutte anti-vectorielle et l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticides et le Programme de Lutte Anti Tuberculose (PLAT) dont l'une des caractéristiques a été la décentralisation de l'action et l'introduction de la stratégie DOT.

Les statistiques de sources médicales indiquent que l'incidence du paludisme parmi la population était de 115 cas pour 1.000 habitants et que le taux de mortalité intra hospitalière se situait à 5 % en 2002.

**TAUX DE SÉROPRÉVALENCE VIH
 DANS LE DISTRICT DE DJIBOUTI-VILLE
 MARS 2002**



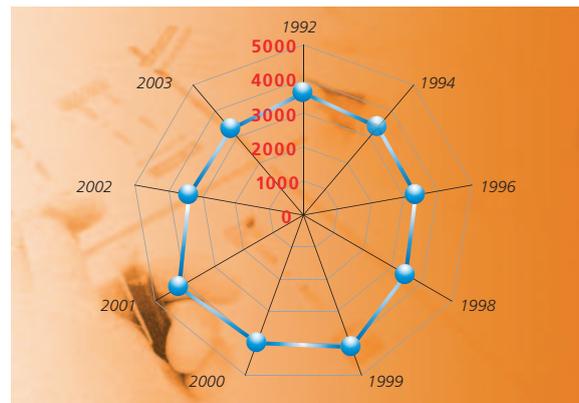
⁽⁶⁾ Étude menée par le PLS en 2002



Pour ce qui est de la tuberculose, une des maladies opportunistes du SIDA, le nombre de nouveaux cas, toutes formes considérées, oscille annuellement entre 3300 et 4100 selon le PLAT. Ces chiffres comprennent le nombre des malades étrangers, estimés à près de 20 %, des pays limitrophes qui viennent se faire soigner à Djibouti.

Parmi les différentes formes de tuberculose, seule la tuberculose pulmonaire à microscopie positive (TPM+), dont le nombre de cas représente près de 50% des cas totaux, est soignée dans le cadre du DOT du PLAT.

NOMBRE DE NOUVEAUX CAS DE TUBERCULOSE



RÉALISATIONS ET PROGRÈS À SUIVRE

OMD

D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance

D'ici 2015, avoir maîtrisé la tuberculose et commencé à inverser la tendance

D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et commencé à inverser la tendance

OBJECTIFS DE DJIBOUTI

D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance

Augmenter le taux de guérison des nouveaux cas

* D'ici 2015, diminuer l'incidence du paludisme

* D'ici 2015, réduire le taux de létalité du paludisme

L'engagement et l'intensification de la lutte contre le SIDA sont surtout marqués par la mise à la disposition des séropositifs et des malades du SIDA des médicaments Anti Retro Viraux (ARV), gratuitement pour les indigents et contre une contribution mensuelle symbolique de 5.000 FDJ (28\$) pour les autres.

Le programme ARV, débuté en février 2004, a mis sous traitement au 31 décembre 2004, un nombre de 214 patients séropositifs et malades du SIDA.

Parmi ces patients sous ARV, il y a 4,7 % d'enfants de moins de 15 ans, 40,2 % de femmes et 55,1 % d'hommes âgés de 15 ans et plus.

En ce qui concerne la population réfugiée, le HCR a, au cours de cette année, intensifié les séances de sensibilisation et de formation sur le VIH/SIDA et a également encouragé la prise en charge communautaire des malades ou orphelins du SIDA.

Par ailleurs, depuis bientôt deux ans, le PAM apporte une assistance alimentaire aux orphelins du VIH/SIDA et leurs familles d'accueil à travers les ONGs telles que "Oui à la Vie" "Albiri" et "Iftine". Cette assistance touche également les patients du VIH/SIDA et les tuberculeux.

Les points forts de la lutte contre le paludisme sont les distributions de moustiquaires imprégnées dans les zones à risque et les enquêtes de surveillance comportementale des populations des zones à risque.





L'évolution croissante, de 56 % en 2000 à 66 % en 2002, du taux de guérison des cas de tuberculose TPM+ témoigne du dynamisme du combat contre la tuberculose pulmonaire à travers les programmes mis en place.

DÉFIS À RELEVER

Les défis à relever par Djibouti pour stopper la propagation des grandes maladies (SIDA, paludisme, tuberculose,...) et inverser la tendance actuelle sont :

- ▶ *la consolidation du programme ARV ;*
- ▶ *la sensibilisation et l'information de la population sur le VIH/SIDA et les moyens de prévention ;*
- ▶ *l'amélioration des conditions de vie des populations : la pauvreté et la précarité du niveau vie entraînent, entre autre, le développement des réseaux de prostitution, la malnutrition, la dégradation des conditions d'hygiène qui sont autant de facteurs de risques des grandes maladies ;*
- ▶ *le renforcement des surveillances épidémiologiques.*

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité des enquêtes récentes	Fort Moyen Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'utilisation et d'intégration des données statistiques	Fort Moyen Faible
Mécanisme de suivi et évaluation	Fort Moyen Faible



OBJECTIF 7 :**ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE**

CIBLE 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

CIBLE 10 : Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

CIBLE 11 : Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'habitants de taudis

SITUATION ET TENDANCES

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992 a constitué un tournant historique dans l'appréhension du développement durable. En effet, pour la première fois, les décideurs du monde entier s'entendaient et convenaient de la manière la meilleure de conduire le développement durable tant sur le plan économique, social qu'environnemental et reconnaissaient ce faisant, le caractère transversal de celui-ci et la nécessité d'une approche holistique.

Il a été au demeurant reconnu et posé comme principe directeur l'existence des liens intimes et indéfectibles entre la protection de l'environnement et le développement socio-économique.

La République de Djibouti compte parmi les rares pays au monde qui ont ratifié la quasi-totalité des conventions, protocoles et accords environnementaux internationaux et régionaux. Elle a élaboré un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) pour 2001-2010 dont l'un des objectifs majeurs est d'intégrer la dimension environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique et social. Elle s'est dotée également de stratégies et programmes sec-

toriels pour la diversité biologique. Elle a élaboré sa première communication nationale en matière de changements climatiques. Elle mène une étude sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. Elle s'apprête à lancer très prochainement sa deuxième communication nationale en la matière ainsi que la préparation de son troisième rapport sur la diversité biologique.

Dans le domaine de la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'action national de conservation de la diversité biologique, plusieurs aires protégées terrestres et marines ont été créées mais celles-ci ne bénéficient pas encore de structures de surveillance. Ceci nuit à la conservation et à la gestion durable des habitats naturels.

Honorant ses obligations découlant de son adhésion aux traités internationaux qu'elle a ratifiés, Djibouti a mis en place un arsenal juridique et réglementaire militant en faveur de la gestion rationnelle de ses ressources naturelles. Mais celui-ci restera faiblement appliqué tant que le concours des différentes institutions concernées ne sera pas acquis.

La République de Djibouti est un pays aride qui se caractérise par des précipitations faibles et irrégulières (la moyenne annuelle des précipitations est autour de 136 mm) ainsi que par des conditions physico-clima-



tiques et écologiques difficiles. Ainsi, on note l'absence de ressources pérennes en eau et un renouvellement des nappes qui se fait à un rythme lent.

La dégradation du couvert végétal est une réalité palpable. Les forêts de mangrove du pays sont détruites à cause de phénomènes naturels comme l'ensablement ainsi que des facteurs anthropiques tels que le surpâturage et la coupe du bois. La forêt du Day est également soumise à une dégradation intense due au surpâturage et à l'action de l'homme.

Le pays n'est pas à l'abri des catastrophes chimiques. Sa vulnérabilité est accentuée par ses faiblesses institutionnelles. La pollution par les hydrocarbures et les métaux lourds s'est accentuée avec l'augmentation du transit éthiopien. Cette pollution a un impact sur l'eau potable (déverse-

fortes pressions exercées sur l'environnement par la pratique du surpâturage, du déboisement pour le bois de chauffe et l'extension de mauvaises pratiques agricoles aboutissent généralement à des résultats néfastes dont la désertification du milieu.

La combinaison des conditions physico-climatiques et les actions exercées par l'homme sur son environnement ont pour corollaire majeur le problème d'accès à l'eau potable.

Les résultats de l'enquête EDAM2-IS soulignent que les personnes privées d'accès à l'eau potable sont plus importantes dans les districts de l'intérieur que dans la capitale où elles sont estimées à moins de 4%. À l'intérieur du pays, la rareté des points d'eau complique la vie des gens et hypothèque leur développement. Ainsi, 49,1% des personnes n'ont pas accès à un point d'eau aménagé.



ment accidentel dans les oueds), sur la faune maritime et la santé humaine.

En janvier 2002, un produit hautement toxique (arséniat de cuivre de chrome) a pollué le plan d'eau portuaire et la décontamination du site qui a déjà coûté énormément d'argent n'est toujours pas achevée à ce jour.

L'eau est une denrée rare et précieuse qu'il convient de gérer rationnellement. La rareté des points d'eaux notamment en milieu rural ainsi que des

Le District où le problème d'accès à l'eau potable est le plus prégnant, est celui de Tadjourah avec un taux de 46% alors qu'à Ali-Sabieh et Obock ce taux est respectivement de 5% et 21%.

À Djibouti-ville, le moyen d'approvisionnement le plus usité pour avoir accès à l'eau est le branchement mais il est à relever tout de même qu'environ 48% des ménages s'approvisionnent chez leurs voisins. Ce qui veut dire qu'un peu moins de la moitié de la population de la capitale n'a pas de branchement.

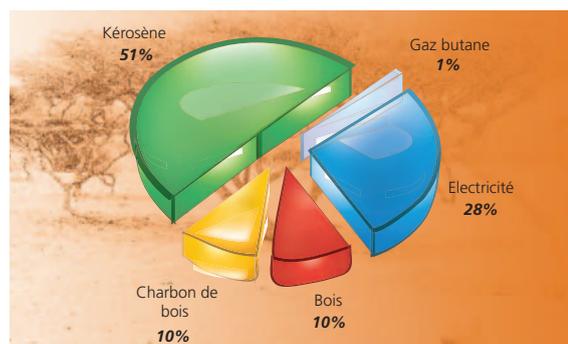
Dans certains centres urbains, les fontaines publiques sont utilisées alors qu'en zone rurale 30% des ménages utilisent les puits traditionnels dont les conditions d'hygiène sont des plus déplorable.

Dans les zones rurales, les tâches d'approvisionnement en eau potable incombent traditionnellement à la femme, qui parcourt souvent des kilomètres pour l'obtenir (10 à 15 km quotidiennement). Outre le caractère pénible que la corvée d'eau revêt, les impacts sont autrement plus préjudiciables pour les femmes, surtout sur les plans économique, éducatif et sanitaire, en accentuant naturellement le confinement de celles-ci dans un rôle de moindre importance.

La forte urbanisation de la population (68% de la population est concentrée dans la capitale) combinée à un taux d'accroissement démographique naturel de 3% et à celui de la migration de 3%, posent avec acuité et de façon récurrente les problèmes d'assainissement à Djibouti-ville. La ville fait face aussi à un problème d'envergure qui se manifeste au niveau des canaux d'évacuation des eaux usées et pluviales qui sont défectueux. L'insalubrité causée particulièrement par la défaillance des équipements engendre une dégradation de l'environnement, du cadre de vie et de mauvaises conditions d'hygiène toutes choses préjudiciables pour la santé de la population. Ainsi, selon les données disponibles le taux d'accès à l'assainissement est de 66% en zone urbaine et de 24% en zone rurale.⁽⁷⁾

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES MÉNAGES EN (%) SELON LES SOURCES D'ÉNERGIE

Au chapitre de la consommation énergétique, il faut souligner, d'après les résultats de l'enquête EDAM-Energie réalisée en 2004, que le bois et le charbon de bois représentent ensemble 20 % de la consommation d'énergie des ménages. Ce pourcentage dénote une forte pression sur la végétation déjà rare dans le pays. Selon la même enquête, le ramassage du bois est une tâche dévolue à la gente féminine et plus particulièrement aux femmes adultes qui ramassent le bois dans près de 70% des ménages. Ce ramassage du bois prend assez de temps aux femmes à l'aller et au retour (11 heures en moyenne).



Par rapport à ce temps, on peut dire que le pays se désertifie de plus en plus de telle sorte que la population est obligée d'aller encore plus loin pour chercher du bois.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À SUIVRE

OMD	OBJECTIFS DE DJIBOUTI
Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Elaboration de plans d'actions environnementales et suivi de leur exécution
Réduire de moitié, d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre	Augmenter la proportion de la population ayant accès à l'eau potable
Réussir d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis dans le monde	Augmenter la proportion de la population ayant un titre foncier Diminuer les coûts de la construction Augmenter la proportion de la population ayant un accès aux réseaux d'assainissement

⁽⁷⁾ Le taux d'accès à l'assainissement comprend aussi bien les raccordements collectifs que les fosses individuelles.

Les services de l'État ont tenté de pallier à la prolifération des taudis en créant les conditions facilitant l'accès à la propriété en vue de garantir la sécurité foncière pour tous en particulier des plus démunis, notamment par la mise en place des procédures de la cession amiable et du Permis de Construire Simplifié (PCS).

Nonobstant les efforts consentis, il est manifeste qu'en terme de planification et de gestion urbaines, il convient aussi de mettre l'accent sur la mise en œuvre d'une politique urbaine pleine et active impliquant tous les acteurs concernés dans un esprit de transversalité en vue de concevoir un ensemble cohérent de structures, d'instruments et de procédures. Cela aura le mérite de contribuer à l'efficacité des actions entreprises pour maîtriser le développement anarchique des acquisitions foncières favorisant l'étalement et le dysfonctionnement des territoires urbains ainsi que la formation des taudis.

Conscient des difficultés et des enjeux inhérents au caractère intrinsèquement lié des questions d'environnement, de lutte contre la pauvreté et de la préservation de la santé des populations, le gouvernement a mis au point plusieurs plans d'action dont le Schéma Directeur National de l'Eau Révisé 2002 qui recentre l'action gouvernementale sur l'amélioration des conditions d'accès des populations des zones rurales à l'eau de meilleure qualité.

Comme il est souligné dans ce document, il s'agit principalement de remettre en état les stations de pompage rurales, de faire l'inventaire des points d'eau, et enfin de créer de nouveaux points d'eau. Toutes ces actions doivent en outre être accompagnées d'une démarche de promotion de la gestion participative des points d'eau avec les populations locales et les collectivités régionales en cours de mise en place dans les chefs-lieux de districts. En outre, la remise en état d'un réseau d'observation

hydro-climatologique, implanté en grande partie dans les zones rurales ou les chefs-lieux de districts, constitue un enjeu prioritaire pour la gestion des ressources en eau à l'échelon national.

Le PAM, à travers son programme Vivres contre travail, exécute dans les districts d'Obock, de Tadjoura, de Dikhil et de Ali Sabieh un programme hydraulique par la construction de 130 puits villageois à grand diamètre dont 54 puits ont été déjà réalisés. Ce programme une fois achevé permettra l'approvisionnement en eau potable de plus de 5000 familles.

Le PAM a également initié la construction de foyers améliorés au niveau des écoles qui disposent de cantines scolaires, ainsi qu'au niveau des centres de santé pour économiser l'énergie et réduire la déforestation.

En ce qui concerne le HCR, il continuera d'assurer la maintenance et la bonne gestion des points d'eau réalisés dans les camps de réfugiés de manière à garantir un approvisionnement permanent en eau potable d'au moins 20 litres par personne et par jour. Toutefois, il convient de rappeler l'impact négatif que les réfugiés exercent sur le milieu naturel par la coupe abusive de bois.

Le Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire compte initier l'introduction de foyers améliorés dans une vingtaine de villages avec l'assistance de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

DÉFIS À RELEVÉR

Il est patent qu'en dépit des efforts importants fournis, la réalisation de l'objectif visant à garantir et à assurer un environnement durable se heurte à des obstacles qu'il faudra rapidement lever.

Le premier des défis à relever se situe au niveau de l'assainissement, qui de par sa situation actuelle représente une des menaces environnementales majeures pour la capitale. Il est crucial de mieux cerner cette problématique. Il est important que des mesures soient davantage affirmées en faveur de l'amélioration du cadre de vie en évitant la dégradation de l'environnement, de l'habitat et autres conditions d'hygiène ambiantes.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable ainsi que celle de la gestion des ressources en eau du pays sont des paris à relever et à gagner.

Par ailleurs, la maîtrise de l'accroissement de la population est nécessaire car il est manifeste qu'il existe un lien avec l'urbanisation et influe de part les pressions exercées sur les ressources.

Enfin, le développement de l'habitat et la gestion environnementale, de par leur caractère transversal, nécessiteront une meilleure coordination et une synergie des actions des acteurs concernés.

Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des départements étatiques concernés constitue la pierre angulaire de tout développement de ces secteurs. De plus, la législation et la réglementation environnementales et urbanistiques devront être appliquées pour éviter toute perte des richesses naturelles et toute dégradation des infrastructures publiques.

La gestion des produits chimiques devra être considérée comme une priorité afin de sauvegarder la population et l'environnement de toute pollution résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un accident de la circulation des marchandises et produits chimiques.

L'État devra faire un effort pour assurer un financement des programmes et projets environnementaux identifiés dans les différents Plan, études et stratégie afin de rendre plus lisible l'action du ministère de l'environnement. Pour ce faire, la redynamisation du Conseil National sur le Développement Durable et la mise en place du Fonds National pour l'Environnement s'avèrent indispensables.

ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI ET ÉVALUATION

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité des enquêtes récentes	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'utilisation et d'intégration des données statistiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et évaluation	Fort	Moyen	Faible





LINEA MESSINA

JOLLY PLATINO

Port of Djibouti

Port of Djibouti

MEASURE 1000

OBJECTIF 8 :

METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

SITUATION ET TENDANCES

La réforme de l'État a constitué à Djibouti, un enjeu important qui prenait un relief nouveau du fait presque conjugué de la globalisation et de la tendance générale consistant à diminuer le rôle de l'État.

Engagé dans cette réforme pour mieux remplir sa mission et mieux servir les citoyens, l'État, de concert avec les institutions de BrettonWoods (FMI/BM) a entrepris un vaste chantier de réformes institutionnelles dont les axes majeurs sont constitués par la privatisation, l'instauration et la conduite dans les règles de l'art, d'une politique macro-économique saine et appropriée, la rénovation et la rationalisation de la Fonction Publique, la Protection de l'Environnement et la promotion d'une politique de décentralisation.

Dans ce contexte de raffermissement du cadre institutionnel, Djibouti a fait face à de multiples difficultés économiques et financières doublées de crises politiques internes dont le conflit armé a été la résultante majeure.

La mise en œuvre du PAS initié en 1996, suivi en 1999 de la FRPC, avec la collaboration étroite du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale ont considérablement aidé l'État à mener à bien ses programmes qui ont donné des résultats probants : le taux de croissance économique est de +3,5% en terme réel en 2003 et est estimé à 3% pour 2004, dans le même temps le taux d'inflation est maintenu à 2%.

Ainsi, toutes les mesures prises ont contribué à affirmer la volonté de lutter contre la pauvreté mais ont aussi permis d'asseoir un système libéral ouvert sur le monde et où la bonne gouvernance, à tous les échelons de l'État, est la pierre angulaire du système.

Dans ce contexte favorable à la reprise des activités économiques, le gouvernement a fait des efforts pour juguler les dépenses publiques qui représentent entre 30% et 40% entre 1999 et 2004 tout en favorisant celles relatives à l'investissement. En effet, les dépenses d'investissement connaissent une progression de 120%, de 1999 à 2003, et passent de 2915 millions FD à 6429 millions FD.

Plus de 80% du budget d'investissement est financé sur des dons et des prêts extérieurs octroyés par les partenaires traditionnels au développement de la République de Djibouti.

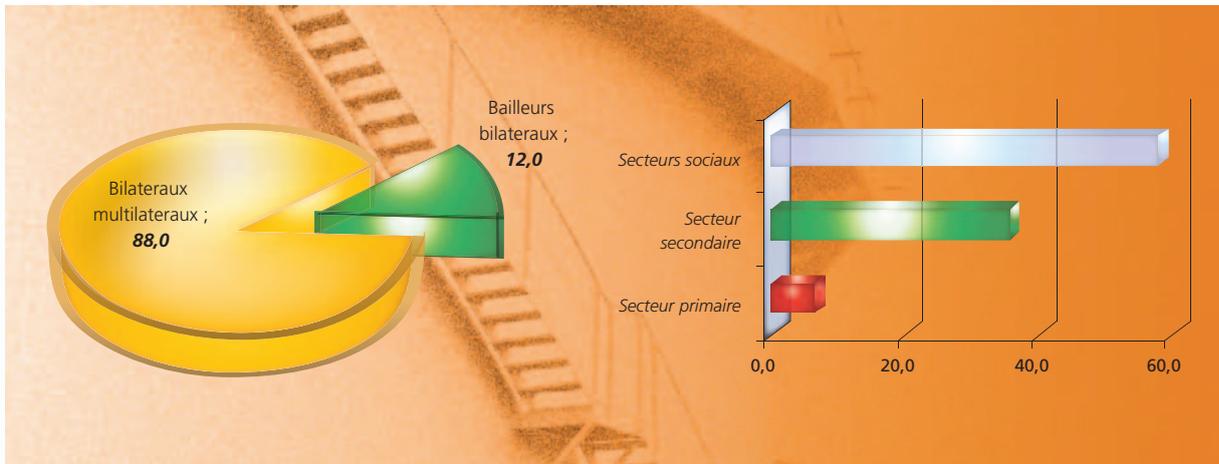
En ce qui concerne la répartition du financement par secteur, elle est comme suit : le secteur primaire a représenté 3 931 049 743FD dont 51% au profit du sous secteur Pêche, les secteurs sociaux ont bénéficié de 34 749 123 862 FD, le secteur secondaire a représenté 21 407 237 091FD.

En 2001, le gouvernement a élaboré un DSRP qui a été approuvé en juin 2004. Ce document se décline en plusieurs parties mais l'accent est mis sur l'objectif fondamental qui est de créer une dynamique susceptible d'accroître la croissance et de permettre l'accumulation du capital humain afin de combattre véritablement la pauvreté et le chômage.

La mise en œuvre du DSRP requiert la disponibilité du financement dont une bonne partie n'est pas encore acquise. En effet, le montant total de financement à rechercher pour la période 2004-2010 pour la bonne réalisation des activités du DSRP s'élève à 366 millions US\$ soit environ 65 milliards FD.

compte aussi sur les opportunités pouvant résulter de l'intégration régionale dans le cadre du COMESA.

Pour réussir sa stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté aux fins de l'éradiquer, la République de Djibouti doit aussi relever les défis suivants :



Par ailleurs, la République de Djibouti, œuvre pour que ses préoccupations ainsi que ses priorités soient incorporées au sein du dispositif du Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique plus connu sous le sigle du NEPAD.

► *savoir prendre avantage de son positionnement géographique exceptionnel, qui en fait une des routes maritimes des plus fréquentées du monde. Dans ce contexte, il est plus qu'impératif que le grand projet du Port de Doraleh sur lequel repose l'avenir de l'économie du pays soit réalisé. Ce projet qui se compose d'un terminal pétrolier, d'un terminal à conteneurs et d'une zone franche devra non seulement augmenter le volume du trafic mais également réduire les coûts, faisant ainsi de Djibouti une place concurrentielle avec des facteurs de production à des prix compétitifs ;*

DÉFIS À RELEVER

L'un des défis majeurs à relever est un taux de croissance économique fort et durable. Consciente du fait que la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, procède, certes du niveau de la bonne gouvernance prévalant dans le pays, mais aussi du niveau de développement et de l'intégration régionale, la République de Djibouti mise sur le NEPAD dont la raison d'être est de sortir l'Afrique de son isolement, dans un contexte marqué par la mondialisation en mettant l'accent sur les priorités telles que les infrastructures, l'énergie et la valorisation des ressources humaines.

► *d'une manière générale, les investissements directs étrangers vont où les avantages comparatifs sont les meilleurs et l'aide de la communauté internationale où la bonne gouvernance est de mise. Dans ce cadre, Djibouti dont le développement dépend pour une grande partie de l'aide et de l'investissement extérieur devra faire des efforts en attirant ces investissements et cette aide de la communauté internationale en instaurant un environnement économique et financier favorable avec un minimum de risque ainsi que l'instauration d'un environnement institutionnel sain ;*

► la structure productive fort limitée et la faiblesse de la capacité du financement de l'économie sont des obstacles au développement qui font perdurer la dépendance du pays de l'aide extérieure. La République de Djibouti doit relever le défi d'assurer le financement des investissements productifs et réduire sa dépendance de l'extérieur.

► dans la perspective de l'organisation d'une table ronde, le PNUD a appuyé le gouvernement dans sa préparation du Plan d'Investissements Publics (PIP). Ces travaux présentent un bilan détaillé, pluriannuel et consolidé des dépenses d'investissement public. Ceci est important pour suivre dans de bonnes conditions la mise en oeuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP). Il s'agit de mettre sur pied une base de données actualisée et la plus exhaustive possible sur les projets, de proposer un document de programmation pluri-annuelle pour la période 2005-2007 qui soit cohérent avec les objectifs et priorités sectoriels et intersectoriels du DSRP.



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS PAR SECTEURS 1999-2005

	LFR 1999	LR 1999	Tx d'Ex	LFR 2000	LR 2000	Tx d'Ex
PREMIER MINISTRE	580 859	435 808	0,75	862 471	647 681	0,75
Financement intérieur	225 859	212 491	0,94	257 471	263 681	1,02
Financement extérieur	355 000	223 316	0,63	605 000	384 000	0,63
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	333 245	357 923	1,07	370 101	370 693	1,00
Financement intérieur	333 245	357 923	1,07	370 101	370 693	1,00
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	4 367 280	4 359 182	1,00	4 086 312	4 302 600	1,05
Financement intérieur	4 326 280	4 318 182	1,00	4 086 312	4 302 600	1,05
Financement extérieur	41 000	41 000	1,00	0	0	#DIV/0!
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	5 110 806	4 974 010	0,97	4 958 252	4 682 366	0,94
Financement intérieur	4 881 806	4 938 466	1,01	4 729 252	4 646 366	0,98
Financement extérieur	229 000	35 544	0,16	229 000	36 000	0,16
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	1 477 476	1 597 641	1,08	1 682 221	1 359 440	0,81
Financement intérieur	1 335 476	1 455 641	1,09	1 382 221	1 359 440	0,98
Financement extérieur	142 000	142 000	1,00	300 000	0	0,00
MINISTÈRE DES FINANCES	2 656 102	2 035 866	0,77	2 126 297	2 481 329	1,17
Financement intérieur	2 203 102	2 143 530	0,97	2 308 160	2 190 163	0,95
Financement extérieur	453 000	121 000	0,27	178 000	119 000	0,67
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ...	95 762	104 738	1,09	101 552	105 623	1,04
Financement intérieur	95 762	104 738	1,09	101 552	105 623	1,04
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	1 533 801	1 354 533	0,88	891 292	574 633	0,64
Financement intérieur	363 801	279 430	0,77	334 292	320 633	0,96
Financement extérieur	1 170 000	1 075 103	0,92	557 000	254 000	0,46
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	7 937 632	7 268 814	0,92	8 643 709	9 463 450	1,09
Financement intérieur	4 656 632	4 749 814	1,02	5 018 709	5 614 450	1,12
Financement extérieur	3 281 000	2 519 000	0,77	3 625 000	3 849 000	1,06
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE	227 633	231 902	1,02	213 059	217 980	1,02
Financement intérieur	227 633	231 902	1,02	213 059	217 980	1,02
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE	905	462	0,51	10 601	13 303	1,25
Financement intérieur	905	462	0,51	10 601	13 303	1,25
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	3 924 201	3 515 481	0,90	3 744 739	3 187 776	0,85
Financement intérieur	1 794 201	1 726 481	0,96	1 844 739	1 845 776	1,00
Financement extérieur	2 130 000	1 789 000	0,84	1 900 000	1 342 000	0,71
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME , DE L'ENVIRON...	434 422	367 389	0,85	787 851	347 730	0,44
Financement intérieur	374 422	367 389	0,98	354 851	316 730	0,89
Financement extérieur	60 000	0	0,00	433 000	31 000	0,07
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE L'ÉLEVAGE ET DE LA MER	918 316	597 449	0,65	778 469	412 437	0,53
Financement intérieur	408 316	394 468	0,97	440 469	412 437	0,94
Financement extérieur	510 000	202 981	0,40	338 000	0	0,00
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES	32 555	40 054	1,23	432 430	87 771	0,20
Financement intérieur	32 555	40 054	1,23	432 430	87 771	0,20
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES LOISIRS...	256 946	211 778	0,82	271 556	222 985	0,82
Financement intérieur	256 946	211 778	0,82	271 556	222 985	0,82
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE...	172 065	144 431	0,84	369 768	368 859	1,00
Financement intérieur	172 065	144 431	0,84	369 768	368 859	1,00
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ LA PROMOTION FEMME, FAMILLE	0	0	-	0	0	-
Financement intérieur	0	0	-	0	0	-
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ BIENS WAKFS	0	0	-	0	0	-
Financement intérieur	0	0	-	0	0	-
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ A LA COOPERATION...	0	0	-	0	0	-
Financement intérieur	0	0	-	0	0	-
Financement extérieur	0	0	-	0	0	-
	30 060 007	27 597 461	0,92	30 330 678	28 846 657	0,95

Source : Ministère de l'Économie et des Finances

LF 2001	LR 2001	Tx d'Ex	LF 2002	LR 2002	Tx d'Ex	LF 2003	LR 2003	Tx d'Ex	LF 2004	LF 2005
1,649,122 266,122 1,383,000	857,487 239,487 618,000	0.52 0.90 0.45	684,561 184,561 500,000	304,696 187,696 117,000	0.45 1.02 0.23	1,054,538 202,038 852,500	673,085 228,085 445,000	0.64 1.13 0.52	657,967 219,967 438,000	857,967 204,967 653,000
399,603 399,603 0	383,017 383,017 0	0.96 0.96 -	290,747 290,747 0	313,308 313,308 0	1.08 1.08 -	306,082 306,082 0	367,074 367,074 0	1.20 1.20 -	350,296 350,296 0	454,708 454,708 0
4,191,048 4,191,048 0	3,714,515 3,714,515 0	0.89 0.89 #DIV/0!	4,052,128 4,052,128 0	4,152,628 4,152,628 0	1.02 1.02 -	4,188,591 3,889,591 299,000	3,975,164 3,975,164 0	0.95 1.02 -	3,900,902 3,821,902 79,000	3,598,511 3,598,511 0
4,959,552 4,730,552 229,000	4,932,597 4,763,597 169,000	0.99 1.01 0.74	4,679,638 4,679,638 0	4,981,646 4,981,646 0	1.06 1.06 -	6,050,322 5,253,322 797,000	6,032,482 5,235,482 797,000	1.00 1.00 -	6,418,957 5,621,957 797,000	7,655,697 6,858,697 797,000
1,735,119 1,435,119 300,000	1,519,508 1,219,508 300,000	0.88 0.85 1.00	1,615,154 1,489,154 126,000	1,513,920 1,387,920 126,000	0.94 0.93 1.00	1,557,478 1,557,478 0	1,610,331 1,610,331 0	1.03 1.03 -	1,708,414 1,708,414 0	1,659,735 1,659,735 0
2,119,801 2,334,603 142,000	2,234,209 2,507,748 84,000	1.05 1.07 0.59	2,766,747 2,501,747 265,000	2,786,111 2,567,111 219,000	1.01 1.03 0.83	3,432,021 3,079,271 352,750	3,164,415 3,164,415 0	0.92 1.03 0.00	3,456,732 3,299,732 157,000	2,765,257 2,638,257 127,000
105,727 105,727 0	98,478 98,478 0	0.93 0.93 -	100,782 100,782 0	110,963 110,963 0	1.10 1.10 -	620,890 620,890 0	250,037 250,037 0	0.40 0.40 -	434,412 434,412 0	1,121,926 1,121,926 0
1,100,127 342,127 758,000	675,891 257,891 418,000	0.61 0.75 0.55	892,789 359,789 533,000	829,822 407,822 422,000	0.93 1.13 0.79	826,673 322,923 503,750	2,022,194 319,194 1,703,000	2.45 0.99 3.38	873,729 459,729 414,000	1,069,702 769,702 300,000
9,377,892 5,266,892 4,111,000	7,940,509 5,176,509 2,764,000	0.85 0.98 0.67	9,456,708 5,917,708 3,539,000	8,874,612 6,007,612 2,867,000	0.94 1.02 0.81	10,616,468 6,982,043 3,634,425	9,827,770 6,786,575 3,041,195	0.93 0.97 0.84	11,939,442 7,543,442 4,396,000	12,736,200 7,868,235 4,867,965
209,248 209,248 0	205,155 205,155 0	0.98 0.98 -	964,275 196,275 768,000	708,969 243,969 465,000	0.74 1.24 0.61	403,783 403,783 0	255,497 255,497 0	0.63 0.63 -	419,007 419,007 0	722,150 722,150 0
0 0 0	0 0 0	- - -	0 0 0	0 0 0	- - -	0 0 0	0 0 0	- - -	0 0 0	0 0 0
3,632,657 1,913,657 1,719,000	2,956,090 1,670,090 1,286,000	0.81 0.87 0.75	4,173,499 2,236,499 1,937,000	3,049,749 1,583,749 1,466,000	0.73 0.71 0.76	4,277,933 2,226,983 2,050,950	4,201,775 2,014,775 2,187,000	0.98 0.90 1.07	4,089,622 2,239,122 1,850,500	4,423,398 2,332,898 2,090,500
1,335,403 286,403 1,049,000	614,836 249,836 365,000	0.46 0.87 0.35	1,849,686 349,686 1,500,000	656,034 276,034 380,000	0.35 0.79 0.25	1,054,342 337,467 716,875	2,277,511 294,511 1,983,000	2.16 0.87 2.77	1,417,457 523,457 894,000	1,209,815 769,815 440,000
540,209 425,209 115,000	383,925 383,925 0	0.71 0.90 0.00	1,709,557 485,557 1,224,000	1,720,960 420,960 1,300,000	1.01 0.87 1.06	902,090 495,990 406,100	474,562 440,562 34,000	0.53 0.89 0.08	1,125,145 541,145 584,000	1,293,655 443,655 850,000
37,721 37,721 0	38,345 38,345 0	1.02 1.02 -	33,474 33,474 0	49,712 49,712 0	1.49 1.49 -	54,605 54,605 0	51,263 51,263 0	0.94 0.94 -	119,501 53,501 66,000	53,501 53,501 0
225,646 225,646 0	182,066 182,066 0	0.81 0.81 -	239,330 239,330 0	198,754 198,754 0	0.83 0.83 -	270,458 231,708 38,750	209,134 209,134 0	0.77 0.90 -	280,864 233,864 47,000	298,462 251,462 47,000
368,360 368,360 0	360,083 360,083 0	0.98 0.98 -	360,673 360,673 0	387,145 387,145 0	1.07 1.07 -	409,852 409,852 0	401,148 401,148 0	0.98 0.98 -	478,676 419,676 59,000	617,526 517,526 100,000
0 0 0	0 0 0	- - -	222,155 69,155 153,000	83,669 58,669 25,000	0.38 0.85 0.16	159,770 66,770 93,000	95,657 60,657 35,000	0.60 0.91 0.38	179,892 68,892 111,000	227,139 70,139 157,000
0 0 0	0 0 0	- - -	141,470 141,470 0	159,698 159,698 0	1.13 1.13 -	136,462 136,462 0	130,161 130,161 0	0.95 0.95 -	126,870 126,870 0	141,870 141,870 0
0 0 0	0 0 0	- - -	35,453 35,453 0	22,934 22,934 0	0.65 0.65 -	30,922 30,922 0	29,883 29,883 0	0.97 0.97 -	30,411 30,411 0	30,411 30,411 0
31,987,236	27,096,711	0.85	34,268,826	30,905,330	0.90	36,353,281	36,049,144	0.99	38,008,296	40,937,632



En dépit d'énormes difficultés qui ont caractérisé la vie socio-économique du pays, la situation prévalant actuellement reflète des améliorations substantielles notamment au niveau de l'éducation, de la promotion en faveur des questions du genre, de la protection et promotion des droits des réfugiés ainsi qu'en faveur de celles relatives à l'environnement. Les orientations politiques, économiques et sociales définies dans le DSRP constituent un cadre favorable pour les OMD.

Seule un accent particulier doit être mis le plus tôt possible sur la restructuration du système statistique. En effet, la faiblesse de la production statistique et l'absence de chiffre rend tout processus de suivi et évaluation stérile. En d'autres termes, sans indicateurs fiables et courants, il est très difficile, voir impossible, de mesurer les progrès accomplis dans le cadre des programmes de développement, d'avoir une vision nette des acquis et du devenir de la nation et par conséquent d'être en mesure de prendre des décisions justes et efficaces. La statistique est le fondement même de la bonne gouvernance et sa réhabilitation et sa redynamisation sont plus que nécessaires pour le suivi des OMD à Djibouti.



INDICATEURS DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

OBJECTIFS PRINCIPAUX	INDICATEURS	2000	2002	2005	2015
<p>OBJECTIF 1 : RÉDUIRE L'EXTRÊME PAUVRETÉ</p> <p>La proportion de personnes qui vivent dans une extrême pauvreté devrait être réduite au moins de moitié d'ici 2015.</p>	<p>Incidence de l'extrême pauvreté (pop. disposant de moins de 1 \$ US. / jour)</p> <p>Inégalité (part du cinquième de la population considérée comme la plus pauvre dans la consommation nationale)</p> <p>Malnutrition infantile (prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans)</p>	10%	42%	36,1%	21%
<p>OBJECTIF 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</p> <p>L'enseignement élémentaire doit devenir universel d'ici 2015.</p>	<p>Taux brut de scolarisation</p> <p>Taux d'alphabétisation (15 à 24 ans)</p>	39%	52,3%		100%
<p>OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</p> <p>Élimination des disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire avant 2005.</p>	<p>Rapport filles - garçons (dans l'enseignement primaire public et privé)</p> <p>Rapport filles - garçons (dans l'enseignement secondaire public et privé)</p> <p>Rapport femmes-hommes parmi les alphabètes (15 à 24 ans)</p> <p>Nombre de femmes siégeant au Parlement (sur 65 sièges)</p>	0,7	0,9		1
<p>OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET POST-INFANTILE</p> <p>Le taux de mortalité chez les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans doivent être réduits des deux tiers (1990-2015).</p>	<p>Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes (entre 0 et 1 ans)</p> <p>Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes (entre 0 et 5 ans)</p>	114‰	103,1‰	75‰	50‰
		154‰	124‰	85‰	70‰



OBJECTIFS PRINCIPAUX	INDICATEURS	2000	2002	2005	2015
OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE <i>Le taux de mortalité maternelle devrait être réduit de trois quarts (1990-2015).</i>	Taux de mortalité maternelle <i>(pour 100 000 naissances vivantes)</i>	740	546	500	400
	Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %) <i>Taux de prévalence contraceptive (%)</i>	56	72,8 15,3	85	100
OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET AUTRES MALADIES <i>L'accès aux services de santé génésique devrait être assuré d'ici à 2015.</i>	Cas de paludisme (nombre)	4 000	4 000		
	Prévalence du VIH chez les femmes enceintes (en %) <i>(15 à 24 ans)</i>	3	2,9	3	3
OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE <i>Le Pays devrait, d'ici à 2005, disposer d'une stratégie nationale de développement durable</i>	Population ayant accès à l'eau potable (en %) <i>(ensemble du pays)</i>	88			100
INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES	PIB en prix constants (en millions FD)	98 267	105 128		
	Taux de croissance (en %)	0,7	2,6	4,5	6,5
	Services de la dette en % des exportations de biens et de services	6	7,2		
	Dette extérieure en % du PIB	65	66,8		
	Investissement en % du PIB	20,8	10,2		
	Taux d'inflation en %	2,4	0,6		

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT POUR LE (OMD)

OBJECTIFS ET CIBLES	INDICATEURS
OBJECTIF 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM	
Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1) Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2) Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté) 3) Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale 4) Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	5) Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
OBJECTIF 2 : ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	
Cible 3 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6) Taux net de scolarisation dans le primaire 7) Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8) Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	
Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9) Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10) Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11) Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12) Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	
Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13) Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14) Taux de mortalité infantile 15) Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE	
Cible 6 Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16) Taux de mortalité maternelle 17) Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	
Cible 7 D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	18) Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19) Taux d'utilisation de la contraception 20) Nombre d'enfants orphelins du SIDA
Cible 8 D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21) Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liée à cette maladie 22) Proportion de la population vivant dans les zones à risques qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23) Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie 24) Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe



OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	
<p>Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</p>	<p>25) Proportion de zones forestières</p> <p>26) Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité</p> <p>27) PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)</p> <p>28) Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) (À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète)</p> <p>29) Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure</p>
<p>Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre</p>	<p>30) Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement</p>
<p>Cible 11 Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p>31) Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis)</p>
OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT*	
<p>Cible 12 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<p>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</p> <p>Aide publique au développement</p> <p>32) APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA)</p> <p>33) Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>34) Proportion de l'APD qui est déliée</p>
<p>Cible 13 S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>35) Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement</p> <p>36) Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral</p> <p>Accès au marché</p> <p>37) Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents</p> <p>38) Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements</p> <p>39) Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE</p> <p>40) Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p>
<p>Cible 14 Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement</p> <p>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p>Cible 15 Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.</p>	<p>Viabilité de la dette</p> <p>41) Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée</p> <p>42) Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p> <p>43) Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette</p> <p>44.) Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE</p>
<p>Cible 16 En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.</p>	<p>45) Taux de chômage des 15 à 24 ans</p>
<p>Cible 17 En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.</p>	<p>46) Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p>Cible 18 En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.</p>	<p>47) Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants</p> <p>48) Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants</p>



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

- **Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté** - version finale décembre 2003
- **Rapport sur les Objectifs de Développement pour le Millénaire à Djibouti** - Décembre 2003
- **Enquête Djiboutienne sur la Santé de la Famille (EDSF)** - 2002
- **Premier Ministère - Ministère Délégué, chargé de la Promotion de la Femme - Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme Djiboutienne dans le développement**
 - Projet soumis à l'atelier de validation du 10-12 Février 2001
- **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire**
 - Rapport sur le développement Durable en République de Djibouti - Mai 2002
 - Atelier de réflexion sur la politique nationale de l'Habitat et de Gestion des Etablissements Humains du 14 au 17 Mai 2001
- **Ministère de l'Éducation Nationale**
 - Table ronde sectorielle sur l'Éducation des partenaires techniques et financiers, Djibouti 9-11 Octobre 2000
- **Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation**
 - Direction nationale de la Statistique
 - Profil de la pauvreté à Djibouti - Décembre 2002 (en collaboration avec le PNUD)
- **Ministère de la Santé - AID - CREDES**
 - Plan National de Développement Sanitaire
 - Épidémie à VIH/SIDA/IST en République de Djibouti - tome 1 : Analyse de la situation et analyse de la réponse nationale - Tome 2 : Cadre stratégique intersectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST - 2003-2007 - Document(s) provisoire(s) 2
- **Journal Officiel**
 - Loi n°149/AN/02/4°L portant sur l'orientation économique et sociale de la République de Djibouti pour la période 2001-2010
 - Loi relative à la Santé - Juillet 1999

SYSTÈME DES NATIONS UNIES À DJIBOUTI

- Bilan Commun de Pays (CCA), Juillet 2002
- Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement - UNDAF 2003-2007 Juillet 2002

PNUD

- **Rapport mondial sur le Développement Humain** 2001- 2002 - 2003-
- **Djibouti - Rapport National sur le Développement Humain** 2004
- **PNUD Djibouti** - site Web

UNICEF

- **Rapport UNICEF** - Djibouti - 2004

GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

- **Rapports nationaux relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement** - Note d'orientation Décembre 2001.
- **UNDG Site Web**





Création, photos & impression

ACS

Advertising & Communication Services



République de Djibouti

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale

BP 1863 - DJIBOUTI - Tél : (253) 35 33 42 - Fax : (253) 35 38 40

Email : maeci@intnet.dj

OMD

Les Objectifs du Millénaire

DJIBOUTI 2005



Bureau du Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies à Djibouti

BP 2001 - République de Djibouti - DJIBOUTI - Tél : (253) 35 33 71 - Fax : (253) 35 05 87

Web : www.un.org.dj